

1740 : Saint-Domingue devient le premier client français des négriers, supplantant la Martinique

1740 : à partir de cette date, le port du Cap voit défiler devant ses docks près de 500 navires par an

1754 : Saint-Domingue possède 599 sucreries, très inégalement réparties (325 sucreries dans le Nord)

1763 : Traité de Paris (à la suite de ce traité, la France ne conserve que quelques Antilles de son premier empire colonial en Amérique latine)

1788 : création à Paris de la société des Amis des Noirs

1791 : insurrection des esclaves de la province du Nord de Saint-Domingue

1791-1803 : guerre civile déclenchée par l'insurrection des esclaves de la province du Nord de Saint-Domingue. Emergence des chefs militaires : Toussaint Louverture, Jean-Jacques Dessalines, Henri Christophe

1793 : en France, la Convention supprime les primes à la traite des Noirs

1794 : en France, la Convention décide l'abolition de l'esclavage

1795 : Traité de Bâle (réunit sous la seule autorité française les deux parties d'Hispaniola)

1799 : Toussaint Louverture est le maître de Saint-Domingue

1802 : Bonaparte rétablit l'esclavage. Le général Leclerc meurt à Saint-Domingue après avoir échoué dans son projet de reconquête de l'île

1804 (1er janvier) : Déclaration d'Indépendance et fondation de la République d'Haïti

1814 : Traité de Paris (confirme la France dans la possession de la partie occidentale de Saint-Domingue ; remet la partie orientale sous la juridiction théorique de l'Espagne)

1825 : la France reconnaît l'indépendance d'Haïti. Le gouvernement haïtien doit payer une lourde dette de 150.000 francs pour satisfaire aux exigences de la France de Charles X pour la reconnaissance de la souveraineté et l'établissement de relations diplomatiques

I - L'ESPACE ET LE TEMPS

RELIEF TERRESTRE

1 "Peyi Ayiti a" (le pays d'Haïti)

"L'île qui regroupe sur son territoire les Républiques Dominicaine et d'Haïti est quelquefois appelée dans son ensemble "île d'Haïti". Pour éviter toute équivoque, lorsqu'il s'agira de désigner l'île tout entière, nous ferons plutôt recours à l'appellation latine des premiers cartographes : Hispaniola, l'île Espagnole" (D'Ans 1987 : 9).

A. Les témoins de l'ALHa donnent invariablement le nom [Ayiti/Ayitsi 4, 19B] à leur pays, lequel occupe environ un tiers de la superficie de l'île (27 750 km²). La curieuse configuration de la carte d'Haïti, en forme de "mâchoire péninsulaire", avec un bras étendu vers Cuba, et l'autre vers la Jamaïque, atteste selon D'Ans *op. cit.*, "l'existence de deux très anciennes chaînes de montagnes, aujourd'hui presque entièrement englouties, et qui vinrent jadis entrechoquer leurs surrections sur ce qui devait devenir l'île d'Hispaniola". La partie occidentale de l'île n'a pas toujours porté le nom qui est le sien aujourd'hui. Pour désigner leur île, les anciens habitants pré-colombiens, les Taïnos (dénomination sous laquelle les Arawaks d'Hispaniola se présentèrent aux Espagnols) usaient de deux termes, "Bohio" (qui désignait aussi les demeures des personnages importants), et "Quisqueya" (la Terre-Mère ?). D'Ans (*op. cit.* : 40, 47) qui donne ces informations précise en outre que le terme "Haïti", repris par les insurgés noirs en 1804, désignait, semble-t-il, dans la langue taïno une montagne, et non l'île dans son ensemble. Les descripteurs français n'utilisaient guère le terme Hispaniola, lui préférant celui de Saint-Domingue pour désigner l'île. Un historien comme Moreau de Saint-Méry (1958 [1797-1798]) par exemple, emploie la lexie "Partie française de l'Isle de Saint-Domingue" pour désigner la colonie française, la partie orientale étant appelée "partie espagnole de l'île de Saint-Domingue". La colonie française était, de fait, dénommée "Saint-Domingue" dans l'usage courant. Il n'est rien resté de cet ancien nom en haïtien : la nationalisation des appellations les plus provocantes (D'Ans, *op. cit.* : 169) s'est imposée, comme du reste cela a été le cas pour les noms des villes d'une certaine importance, et alors même que, comme le fait remarquer D'Ans, les toponymes ruraux n'étaient pas réformés, maintenant la mémoire des dénominations coloniales. Le fait que la capitale de la République Dominicaine voisine s'appelle depuis sa fondation au XVII^e siècle "Santo Domingo" a probablement joué.

B. On note, dans certains cas, le maintien de prépositions issues du français : [ân Ayiti 1, 15B, 15C, 19A, 19B] (< en Haïti) ; [péyi d Ayiti 4, 11C, 16] (< pays d'Haïti), [la Républik d Ayiti 18] (< la République d'Haïti). En français d'Haïti, il est d'usage de dire et d'écrire "en Haïti" (et non pas "à Haïti") : le nom propre géographique est traité comme d'autres noms propres au féminin singulier (cf. en Auvergne), avec réalisation systématique d'une consonne de liaison. Avec le verbe [sòti/sót] ("venir

de", "être originaire de"), le complément est un syntagme prépositionnel de la forme [ān Ayiti] ou [nā péyi ān Ayiti] quelle que soit sa place (comparer 15B, 15C et 18). On n'a pas [*m sôt nā Ayiti], alors que souvent c'est la préposition [nā] qui permet d'identifier un lieu envisagé comme origine : c'est le cas par exemple de la phrase suivante (d'après Valdman *et al.* 1981, entrée "soti"²) : "li soti nan peyi Lafrik" (il vient d'Afrique). Mais on n'a pas non plus [*m sôt Ayiti], alors qu'en notice 19, on relève la phrase [m sôt péyi étrājé]. Les locuteurs semblent donc mettre spontanément en œuvre l'une des recommandations du poète haïtien Castera Fils qui préconise, en vue de l'édification d'une forme standard de la langue, de valider certaines des influences que le français exerce en direction du créole, et en particulier de conserver "les formes françaises qui se trouvent devant certains noms de pays" (Castera Fils 1976, traduction partielle *in* Fattier 1995a : 207). Cf. également le comm. 2053.

En 19A, on remarque qu'un syntagme prépositionnel peut occuper une position syntaxique de prédicat.

2 "M ret nan" Bonga (j'habite à ...)

A. La réponse attendue (cf. le titre du commentaire) n'a pas toujours été obtenue. Elle est cependant très souvent citée : cf. 1+, 2, 3, 4, 6, 7, 10, 11, 12, 13E et 13F, 14, 15, 16, 17, 18. Les variations d'ordre des mots (comparer 15A et 15B, 13E et 13F) tiennent à la volonté des témoins de donner ou non la première place au propos. De ce fait les tours recueillis présentent de la variabilité : forme longue (propos en première place) ou réduite du verbe (propos en place "canonique"). On remarque aussi que la consonne initiale est parfois intermédiaire, et la voyelle plus ou moins fermée : [rété/ʔété/rét/ret] (< rester). Les compléments de lieu, dans leur grande majorité quand il s'agit des noms propres, ne sont pas introduits par une préposition ; on relève cependant quelques exceptions : [nā {Malfétyè, Kalyé, Mawó}] (< dans), [bò Gomā] (< au bord de). [nā] semble obligatoire devant des noms communs [nā {mòn, plèn}]. Une préposition est présente en 18 : [ā pwóvès] (< en). Enfin on note que l'adverbe [la] s'emploie sans préposition (comparer 10A et 13F).

On doit s'interroger sur l'interprétation sémantique de la préposition [nā] quand elle introduit un nom propre de lieu. Elle ne nous semble pas vide de sens. En notice 12, on relève la séquence [a| nā Pāyòl] litt. "aller à l'Espagnol", "aller en République Dominicaine". Avec ce type de compléments de lieu, la préposition est obligatoire. La présence de [nā] devant un nom propre de lieu pourrait signifier que le locuteur met davantage l'accent sur le territoire que sur le lieu-dit lui-même.

Voir aussi le comm. 2053.

B. D'autres paraphrases de la même intention de signifier ont été données, dont on peut donner une traduction littérale et approximative : "je suis habitant (de) Saint-Raphaël" (5) ; "je suis une personne {(d')ici 8A, (de) Dame-Marie 20}" ; "J'habite {ici 8B, Puidò 20B}.

Avec le propos en première place, on relève : "c'est là (que) j'habite 13D", "une personne (de) Béraud je suis 19A", "c'est là même (que) tu habites 19B".

Si l'on compare 8A, 20A d'une part et 19A d'autre part, on constate que la copule a une réalisation variable [-yé/sé]- selon que le propos est ou non en première place. Il est intéressant de mettre ce fait en parallèle avec la variation du verbe copule

examinée dans le commentaire A. On peut aussi noter que le verbe [abité] garde une forme stable quelles que soient les places respectives du thème et du propos.

Le témoin 13 propose en premier lieu trois expressions distinctes : "le [Bōyòt] en question ma maison est là" (où on voit que les noms propres sont susceptibles de recevoir un déterminant) ; "oui (c'est) là que je vis", "(c'est à) [Bōyòt] (que) je suis".

C. Ducœurjoly 1802 offre deux mots créoles ("bougé/resté", p. 309) en face du français "demeurer". Le premier n'a pas d'aboutissement en haïtien.

D. Réun. (RC 1974 : 8) "usa vi rèst" (où habitez-vous ?). Guad. (MB) "rèsté", (LMPT) "rété, rèsté".

3 La région littorale ; 40 Le bord de mer

A. Si nous avons jugé souhaitable de regrouper les réponses à ces deux questions, c'est que les témoins ont quelques difficultés pour segmenter le continu référentiel. Le problème est bien connu des dialectologues et Remacle, par exemple, l'évoque dans l'ALW (tome 3, p. 10).

Ces cartes sont intéressantes dans la mesure où y coexistent des formes qu'on peut appeler, à la suite de Chaudenson (1986 : 90), des "approximations" et des "approximations d'approximations" du français.

À côté de variantes très proches de l'étymon "bord de mer" qui conservent la trace de la préposition française "de", on trouve des formes dans lesquelles cette préposition est absente, les éléments du composé étant juxtaposés. Chacun de ces éléments étant sujet à variation, on se trouve devant un riche continuum de formes dont certaines sont attestées à la Réunion (ALRé I, tome 1, carte 1). Les deux créoles utilisent des procédés analogues :

1) ± prosthèse pour "mer" (l'haïtien combinant parfois la prosthèse avec une assimilation de nasalisation [lāmè] ce que ne fait pas le réun. ;

2) présence de [kóté] (< côté) ou de [abòday] (< abordage) comme premier ou même, dans certains cas, second élément du composé haït. (pts 4, 7, 10, et pt 13) que l'on peut mettre en relation avec le point 11 de l'ALRé I "lè kóté bò:ʀ d mè:ʀ", ou avec les points 7, 8, 33 de la carte réun. où sont attestées les formes "le bò:ʀdaz là mè:ʀ" ; le bò:ʀdaj litóral ; le bò:ʀdaʃ là mè:ʀ"

3) emploi de prépositions au point 5 de l'ALHa [ólō lamè a] et au point 16 de l'ALRé I "ópré d là mè:ʀ".

Mais les deux créoles présentent des différences : le [r] post-vocalique toujours présent à la Réunion n'est représenté en Haïti que dans le Nord (pts 1 et 4, uniquement en finale).

La spécificité haïtienne tient à l'existence de formes construites sur [rivaj 11/rivaj 15] ou sur [rèbò 2, 6/rèbò 6, 8] (< rebord, bord).

Au point 3 de l'ALHa, est attestée une forme tronquée de l'étymon [ō litó] (< littoral). Le point 20 offre deux formes isolées pour "littoral" [suri, suri lamè]. Peut-être conviendrait-il d'adopter un autre découpage [su ri] (< rue ?).

B. Guad. (LMPT) "bòdlanmè", (MB) "bodmè" (bord de la mer, rivage).

C. Dans l'ATLAS, on trouve à la suite de la carte 4, les données correspondant aux questions 7 ("Le versant de la montagne"), 10 ("Un chemin qui monte"), 46 ("C'est bien plus haut dans la montagne").

4 Mòn, montany, lewo (montagne) ; tèt mòn (sommet de la montagne)

"L'expression coloniale "mornes et doubles mornes" paraît avoir été reprise par le dicton populaire "derrière morne, gain morne" – derrière un morne, il y a un autre morne – qui, tout en exprimant d'une manière un peu résignée la difficulté sans cesse renaissante, suggère l'aspect très accidenté du pays".
(Moral 1978 : 73).

A. [mõtāy/mõtāy/mõtay/lamõtāy/mõtaj/mõtaj] (< montagne) : la prosthèse [la-] n'est attestée qu'au point 13. La seconde voyelle n'est pas toujours nasale contrairement à ce qui se passe en réun. (cf. carte 3 de l'ALRÉ I tome 1). Quant à la variation [y/j] en finale de mot, elle est courante en haït. (parèy/parèj, etc.). En quad. on a les termes "montagn" (LMPT), "montagn" (MB) et "morn" (MB), "mòn" (LMPT).

B. [mòn] : "mot du créole des Antilles, altération de l'esp. morro "monticule" [...], d'après Bloch et Wartburg (1960). Ce terme, qui s'est généralisé dans tout le domaine colonial français est, dans un certain nombre de localités, proposé comme synonyme de [mõtāy] ou d'une de ses variantes. Le quad. (LMPT) offre "mòn" et aussi "mònèt, mònèt" (petit morne). RC (1974 : 619) cite l'emploi réun. "mo:ʀn" qu'il classe dans le "vocabulaire des Isles". "Le terme est – écrit-il – d'usage courant en créole avant 1717 ; il ne figure dans le dictionnaire de l'Académie qu'en 1798, ayant acquis ses droits à l'existence par l'usage qu'en fait B. de Saint-Pierre dans *Paul et Virginie*".

C. Dans le tour "le sommet de la montagne", c'est toujours [mòn] (et jamais son "synonyme") que les locuteurs utilisent comme second élément du composé. Comme en réun., on use du mot [tèt] pour désigner le sommet. On relève une alternance de prépositions : [nā] et [su] "sur" (la seconde étant la plus commune).

D. [planèt 2], [platō 2], [platfòm 17] : ces termes désignent ici "une étendue de pays assez plate et dominant les environs" (LGRLF).

E. [ladésāt] : "versant" ?

5 Yon. "kolin" (colline)

Les témoins ont parfois des difficultés à répondre.

On obtient les variantes lexicales suivantes : [ti mòn, ti mõtay, bas, bas mòn, jën mòn] (< petit, bas, jeune). Une colline "est basse, elle n'est pas haute" : [li bas, li pa wó 6]. Le mot composé "bas-mornes" figure dans un ouvrage technique (*Cartographie thématique d'Haïti*) ; il y désigne des collines basses.

Données négatives : le mot [kólin] est refusé aux points 1, 8, 15, 19. Il est énoncé spontanément aux points 3, 6, et 17

[yō bit 18] : l'ALRÉ I (carte 3) offre entre autres "ën but" ou "ën bit" pour "colline".

8 Yon "koyidò" (passage étroit entre deux montagnes)

On peut faire la même remarque que pour la carte 5 (difficulté concernant le référent ; d'où les réponses données en 3, 8 et 20).

Le mot [gòj] (< fr. gorge ; passage étroit entre deux montagnes) n'est attesté que dans le Nord (1 et 2). Les formes enregistrées en 4, 10, 15, 16 18 évoquent le réun. "œ cômē ét'wat".

[fāt, fāt mòn, fāt wòc] (< fente).

[kóridò/kólidò] (< fr. corridor ; "passage étroit dans un accident de terrain" d'après LGRLF).

9 Rakbwa a (le bois, le taillis)

Pour les spécialistes, ce terme désigne une "savane arbustive à arborée peu élevée dans laquelle des traces de limites parcellaires restent très marquées" (*Cartographie thématique d'Haïti, s. d.*). On en trouve mention - ("raque : lieu quelquefois noyé mais toujours bas où sont de petits arbres rabougris") - chez Moreau de Saint-Méry (1958 : 15).

[bwazé], [débwazé] (notice 15) : ces mots sont issus du français "boiser", "déboiser".

[rajé, gwó rajé] (< hasier ; cf. également carte et comm. 1520A). Pour Moral (1978 : 117), ce mot désigne une végétation plus ou moins broussailleuse.

[fórè, fóřā] (< forêt).

11 Yon "falèz" (précipice)

[falèz/fālèz] (< falaise).

[tu/tu zīŋ] (< trou) ; réun. "ē tru" (ALRé I carte 6, pt 16)

[ravin 15, 20] ; réun. "ē fōn ravin" (ALRé I carte 6, pt 31) ; le mot a un dérivé [ravinaj 15]

[nā fō 16] ; réun. "ē fō" (ALRé I carte 6).

[barāk 7] : le terme apparaît, francisé, chez Moral (1978 : 115) : "on retrouve les mêmes aspects dans les parties les plus sèches du Bassin Central où l'érosion creuse de profondes "barranques" [...]".

12 Yon fon, yon bafon (une zone de dépression)

A. [fō 2, 6, 11, 13, 15] (< fond) : le mart., le quad. et le réun. emploient le mot avec le même sens. Il s'agit d'une survivance (RC 1974 : 762-763 ; renvoi au FEW II, 871, a). Comme le fait remarquer Moral (1978 : 130), "les termes bassin, trou, fond ou acul (enfouissement dans la montagne) apparaissent souvent dans la toponymie pour désigner les cantons les plus favorisés [...]".

[bafō 1, 7, 8, 11, 14, 17, 18, 19/bafā 4] (< bas-fond) : on ne trouve pas ce terme dans les dictionnaires du quad. consultés. Il existe en réun. (ALRé I, carte 6).

[ravin 11] , [nā fō ravin 6] : c'est une survivance (cf. RC 1974 : 849, ainsi que le commentaire de la carte 24). Pour le témoin du point 11, il semble que [ravin] désigne la ravine creusée quand elle est à sec, et le dérivé [ravinaj dló] la ravine au fond de laquelle coule de l'eau (cf. la notice). L'emploi de [ravin] sur cette carte pour désigner une "zone de dépression" trouve à s'expliquer grâce au commentaire que

fait un autre témoin, carte 24, notice 13 : [li fō ← ò fō dévā mōn nā] "elle (la ravine) fait un fond devant le "morne" ").

B. La présence dans cette carte, avec l'acception "zone de dépression" des mots [platō 3, 5, 7] et [platfòm 20] est intéressante. En effet, ces termes figurent également sur la carte 4. Il pourrait y avoir en haït., comme c'est le cas pour le mot réun. "plató" qui désigne toute "étendue plane" (RC 1974 : 936-937), un changement sémantique (extension de sens).

C. [bim ; tè gē bim] "la terre présente des dépressions" (?) : en ce qui concerne ce mot, cf. l'examen du dérivé [bimay] dans le commentaire 24D.

13 Gwòt (grotte)

On utilise les grottes pour "se protéger de la pluie" : cf. notices 15 et 19, [paré lapli], [paré].

[tu zīñ 1] : le témoin fait sans doute allusion à la grotte de Bassin Zime.

[gwòt 3, 7 ; tu gwòt 5] (< grotte) : le quad. (MB) offre un terme "gròt" qui désigne une grotte-lieu de culte privé, s'inspirant de celui de Lourdes.

[tu, twu, t^wu, twu wòε] (< trou).

[wòε] "rocher, caillou" (< fr. roche). Les créoles de l'OI comme le mart., le quad. et le français canadien présentent ce terme avec ces valeurs ; il s'agit, comme l'a montré RC (1974 : 853), d'un usage ancien et/ou régional (Ouest de la France).

[kav 7] : "caverne" (*in* Peleman 1978)

[kay wòε 20] (< case).

[kalaj 10] : cf. la carte 38, pt 2 où [kalaj] signifie "rocher".

[fòs 15] signifie habituellement "fosse, tombe", et [kavó 15] "tombeau" (Valdman *et al.* 1981)

[ō tu tif 15] : "un trou de tuf" (< fr. tuf). Le mot "tif" existe en réun., en rodr. et en seych. RC (1992a : 45) note qu'il "est curieux de voir ainsi généralisé un terme très technique en apparence." [tè tif] désigne un type de sol en haït. : d'après Moral (1978 : 100), "les sols noirs sont en général assez fertiles, mais sur les pentes dénudées et soumises à un climat à tendance aride [...], ils évoluent pour donner une sorte de croûte relativement dure, peu épaisse [...], un sol maigre appelé vulgairement "tuf" ou "tè grizon" ."

Faine (éd. 1974) offre les mots créoles "trou roche" et "cave" pour "grotte".

Données négatives : le mot [gwòt] est refusé aux points 14 et 19.

14 Platon an (le plateau)

A. Dans leur grande majorité, les témoins opposent le [platō] au "morne" (voir à ce sujet les not. 6, 8, 10, 11). Comme le dit le témoin du point 10 : "Dès l'instant où ce n'est pas un morne, c'est un [platō]". L'occurrence sur cette carte des termes [platō], [platfòm], [planèt] déjà relevés sur les cartes 4 et 12 tend à confirmer qu'ils désignent bien, comme en réun., toute étendue plate. Seul le témoin du point 7 fait exception puisqu'il situe le [platō] "sur (une) hauteur" ; il s'agit donc pour lui d'une surface située en position élevée par rapport à son environnement.

B. Réun. (ALRé I, carte 5) "œ ou ē plàtó, ãn téras". Quad. (MB) ? ; (LMPT) "plató".

15 Laplenn (plaine)

A. [laplèn/plèn] : on constate la coexistence de formes avec prosthèse [la-] et de formes ne présentant pas cet élément. Il s'agit d'une trace de l'article français. RC (1974 : 654) signale cette prosthèse à propos du réun. et l'impute à "un état ancien du créole où cette agglutination de l'article était beaucoup plus fréquente". Il ajoute que tous les parlers de l'Ol connaissent le phénomène et que "dans ces parlers, il est nettement archaïque puisque tous les emprunts nouveaux au français ne présentent pas l'agglutination." Si l'on se réfère à l'ouvrage de Ducœurjoly 1802, on peut vérifier que de telles agglutinations étaient bien attestées dans le créole de Saint-Domingue à la fin du XVIIIe siècle. En créole haïtien, il n'est pas exclu que, dans certains contextes (en particulier après [mʌn], après des verbes de mouvement comme [désɔ̃n, pral]), certains locuteurs emploient uniquement la variante à prosthèse, même quand par ailleurs ils disposent de la forme sans prosthèse.

B. [mʌn laplèn/mʌn mɔ̃n] : certains témoins (11, 19) insistent sur le fait qu'il est injurieux de traiter qqn de [mʌn mɔ̃n]. Pour le témoin 11, on ne vit pas les uns sans les autres : [é tãdiské sé lã k fè lòt viv] litt. "et pourtant c'est l'un qui fait vivre l'autre" (cf. notice).

[mʌn āba savān, mʌn āba platɔ̃, mʌn āba laplɛ̃n 7, mʌn nã bas 20] "personne de la plaine" ; [mʌn tèt mɔ̃n 11] "personne du sommet de la montagne" (pas de connotation péjorative mentionnée).

"Les rapports d'opposition et de complémentarité entre mornes et plaines, sont, certes, d'abord de l'ordre de la nature, mais ils débordent largement de ce champ strict. *Moun mɔ̃n* marquera différence sociale comme *tè frèt* se distingue de *tè cho*, aliments froids d'aliments chauds ; symbolique des "Hauts" froids, incultes, et des "Bas" chauds, fertiles." (Anglade 1982 : 52 ; note 2)

C. Autres formes, plus isolées : [bafɔ̃ 1, 13], [platɔ̃ 8], [fɔ̃ 1], [tè bas 18], [bas 20], [bas plèn 15]. Cf. aussi la carte 5 où [bas] et [bas mɔ̃n] désignent une colline. En réun. "lé ba" désignent "les zones basses" (RC 1974 : 3).

16 Dlo a chita (l'eau stagnée)

A. [kʷɔpi] : l'étymologie de cette forme isolée n'est pas vraiment claire (< croupi, corrompu ?).

[kwɔpi, kʷɔpi, kɔpi, kòwɔpi] (< fr. corrompu) ; d'après LGRLF, "Vx. Altéré, en décomposition". Il s'agit d'une survivance qui ne semble attestée ni en réun. ni en quad.

[dòmɪ] (< dormir ; "rester sans couler (en parlant de l'eau)", LGRLF).

[dló dòmi] "eau dormante".

[dló marékay] (< marécage).

[li rété 19, l rét la 16, dló rété la 18, li rét nã bafɔ̃ ā 1, dló a rét pózé 8] (< rester).

[fɔ̃ ò ma 10, 14, fè ma 16, 20] litt. "faire une mare".

[pózé 6, 8] (< reposer ; "rester immobile afin que les matières en suspension se déposent au fond du récipient", LGRLF).

Il est à noter que le mot [cita] (sens courant "être assis, s'asseoir") n'a jamais été énoncé spontanément.

B. L'eau stagnante sent mauvais (notice 8) ; les gens ne s'en servent jamais (notice 13).

17 Kouri dlo (couler) ; saliver

Les enquêteurs n'ont pas toujours, selon toute apparence, posé la même question, ce qui explique que le verbe "saliver" ait été rajouté après enquête dans l'entrée de commentaire.

A. [désān 15, 16, 20] (< descendre ; "Les cours d'eau descendent vers l'aval, vers la mer", LGRLF). En réun. (ALRé I Tome 1, carte 9), on dit [lò i ku], i dsā].

[kuri 1, 3, 5, 6, 8, 11, 13, 14, 15, 16, 18, 20] (< courir ; "L'eau qui court", LGRLF).

[dló kuri sé dló rivyè sé dló désān 15] "l'eau courante c'est l'eau de la rivière, c'est l'eau qui descend".

Guad. (LMPT) "koulé". Réun. "kulé".

B. [kuri dló 7, 8, 17, 19, kulé dló 2, kulé lòlò 4, fè dló 10] "saliver".

Guad. "bavé, bouch ka fè sòs, bouch ka koulé dló, bouch ka fè dló" (LMPT). Si le mot "kulé" est attesté en réun. (RC 1974 : 742), le tour "kulé dló" ne l'est pas et l'acception "saliver" ne figure pas parmi les significations de "kulé". Le réun. a en revanche un verbe "fé dló" (saliver, RC *loc. cit.* : 77).

18 Larivyè (rivière)

A. Deux formes, l'une à syllabe prosthétique [la-], l'autre dépourvue de cette syllabe, se font concurrence ou bien encore co-occurrent en un même point d'enquête. Sur l'archaïsme des formes à prosthèse, voir *supra* le commentaire 15. Le réun. ne conserve pas de variante à prosthèse, alors que le guad. (LMPT) présente les deux formes.

Dans le Nord (3 et 4), certaines des variantes comportent un segment [r] post-vocalique final.

Dans un certain nombre de cas, les témoins fournissent un composé [grã rivyè 1, 13, 14, 20/ grã^h rivyè 13/grã ivyè 13/ grã^r ivyè 14 ; grã dló 7] (< grande rivière, grande eau). Mais ils ne disent pas s'il faut entendre par là une rivière particulièrement importante. On note en 13 dans le composé [grã^h rivyè] la réalisation d'une consonne latente.

B. Réun. "là rivyè:^r, là ravin" (ALRé I, carte 10). Sur notre carte [ravin] est attesté au point 16. On ne doit pas s'étonner de la présence de ce terme (qui a déjà été examiné dans le commentaire 12). Comme l'écrit D'Ans (1987 : 11) : "En conséquence du relief tourmenté, même les rivières les plus importantes (comme l'Artibonite en Haïti) conservent toujours un caractère torrentueux, irrégulier".

19 Yon pas dlo (un gué) ; 20 Janbe pas (franchir une rivière à gué)

A. [pas, pas dló, pã dló, paz dló] (< passe) : dans l'Ouest français, "les "gués" sont également appelés des "passes" " (*Actes du 3ème Colloque de dialectologie de l'Ouest de la France*, p. 96).

[kurã 19] (< courant) : cf. en réun. (ALRé I, carte 10) les tours "kup kurã" (traverser la rivière).

B. [jãbé] (< enjamber) : c'est la variante la plus courante. Le témoin 5 établit une distinction formelle et sémantique entre [jãbé] et [ãjãbé] "partir à l'étranger, voyager".

Seul le témoin 10 nie qu'on puisse [jãbé] un gué, à cause de sa largeur. On le "passe" [pasé pas la], grâce à l'aide d'un "passeur" [pasè]. Dans son cas [jãbé] conserve peut-être le sens "enjamber". Cf. réun. (ALRé I carte 10) les tours "pas là rivyè", pasé là rivyè".

[travèsé] (< traverser) : ce lexème est moins courant (4, 14, 18). Cf. en réun. (ALRé I, carte 10) "travè:ré sé là rivyè:" et "travè:ré à là nãj" (point 27).

Guad. (MB) "janbé" (enjamber (un trou)) ; (LMPT) "janbé" (enjamber, traverser, voyager).

21 Sous la (la source)

Les données de référence figurent dans l'ATLAS, sous forme textuelle, à la suite de la carte 18.

A. [sus, sus dló, tèt sus 15, tèt 15] (< source) : le réun. offre des tours très voisins (ALRé I, carte 12) : "là su:rs, là su:rs de ló, là tèt, là tèt là su:rs". Guad. (MB) "sours", (LMPT) "sous".

B. "Prendre de l'eau à la source" : [prã dló lã sus 13] ; "va me chercher un peu d'eau à la source" : [a| prã ëp(é) dló nã sus la pót bã mwë 11].

"L'eau de source" : [dló sus 8, 11, 13].

"Couler (pour l'eau de source)" : [sóti-désã 13, kuri-désã 19].

22 Yon so, yon kaskad (une cascade)

A. [só] (< saut) : "Par métonymie. Rupture de pente (d'un cours d'eau). Voir cascade, chute (d'eau) ; rapide. Le saut du Doubs. Vx. Les sauts du Niagara. Voir chute", d'après LGRLF. Le guad. (LMPT) offre les mots "sodo" (< saut d'eau) et "chit" (< chute).

B. [dal 1, 2, 3, 5, 15, 20] (< dalle). Le terme "dalle" désigne, selon LGRLF, un auget en bois, en métal, servant de conduit à un liquide. Le terme a dû être employé à Saint-Domingue pour le sucre ("Techn. Dans l'industrie sucrière, conduit ouvert ou bassin dans lequel passe le sucre [...]", LGRLF).

C. [õ kulwa 18] (< couloir) : cf. réun. (ALRé I 12), "ë kulwa:ré pt 17".

D. L'haïtien, contrairement à ce qui se produit en réun. où "là kaskad" est le mot d'emploi généralisé (pts 1-40), ne semble pas avoir retenu ce terme (les exceptions ne sont qu'apparentes : en 8 et en 15, le mot proposé par l'enquêteur a été accepté).

E. [due 17, 18] (< douche).

23 Basen (trou d'eau au pied de la cascade)

A. [basē, basē, basā] (< bassin) : cf. réun. (ALRé I, carte 12), "ē basē" (l'eau au pied de la cascade).

[twā dló 17] (< trou d'eau) : cf. réun. "ā tru" (ALRé I, carte 12)

[sitèn, sitèn dló 13] (< citerne).

Opposition [basē] / [kurā] (point 19).

Données associées : [lak 4] "lac" (?), [rézévwa ; pi 18] (< réservoir ; < puits).

B. RC (1974 : 601) classe le mot "basē" dans le "Vocabulaire des Isles". Ce vocable qui en réun. désigne un trou d'eau dans le lit d'un torrent ou au pied d'une cascade, et qui figure sur les premières cartes de Bourbon [Réunion], fait selon cet auteur partie des termes géographiques courants aux "Isles" puisqu'on le retrouve aux Antilles.

24 Ravin (torrent et lit du torrent)

A. [ravin, ravin dló 7, ravēn 4, ravinaj 19, ravinaj 15] (< ravine ; "Vx. Torrent. II. Petit ravin, lit encaissé d'un ruisseau, d'un torrent [...]", d'après LGRLF) : le terme [ravin] a été rencontré lors de l'examen de la carte 12 où il est mentionné avec l'acception "zone de dépression" (peut-être par approximation). Comme l'écrit RC (1974 : 849) à propos de ce terme qui existe également en réun. : "L'origine française ne fait pas de doute ; "ravine" [en réun.] désigne d'abord le torrent né d'une pluie torrentielle et, par métonymie, le ravin qu'il creuse et au fond duquel il coule." (FEW X, 67, b). Quad. (MB) "ravin" (vallon encaissé entre deux collines).

B. Les dérivés présents sur cette carte, [ravinaj] et sa variante [ravinaj] (cf. aussi carte et comm. 12) ne semblent pas pouvoir être reliés à un étymon français : tout porte donc à croire que ce suffixe [-aj/-ay] est productif en créole haïtien. Le mot fait partie du "vocabulaire des Isles" : Moreau de Saint-Méry parle (tome 2, p. 603) d'un "petit pont de bois couvrant un ravinage".

C. [ti falèz 10] : cf. la carte 11 où le mot [ravin] figure comme l'une des variantes pour désigner le "précipice".

D. [bimay 5] : avec ce substantif dérivé, on vérifie que le suffixe [-ay] est productif en créole. Une attestation du nom simple [bim] figure sur la carte 12, pt 10, dans le tour [tè gē bim] "la terre a des zones de dépression". L'emploi d'un verbe "bimer" (Cinq villes la yo bon Dieu té bymé", abimer, renverser dans un abime) est attesté chez Ducœurjoly (1802 : 286). Cependant pour le substantif, cet auteur mentionne une forme à prosthèse "z'abyme" que ne semble pas présenter le créole dans son état actuel.

25 La rivière est "à sec" ; la rivière "a de l'eau"

A. [ɛ̀ɛɛ/ɛ̀ɛ̃/sèk/sèɛ] : cette carte permet d'observer des phénomènes intéressants la phonétique combinatoire. On remarque, en effet, une dilation (assimilation à distance : sèɛ > ɛ̀ɛɛ), "formule" qui est considérée par les spécialistes comme "beaucoup moins fréquente" [que l'assimilation de sons contigus], "surtout en ce qui concerne les consonnes" (Thomas *et al.* 1976 : 131). Le phénomène est également repéré à la Réunion (toponyme "La Ravine Chèche"). Les deux autres variantes permettent elles aussi de déceler une assimilation régressive, en l'occurrence une palatalisation [-k/-ɛ], la voyelle antérieure [è] modifiant totalement, en certains points d'enquête, la nature de la consonne (nous aurons l'occasion de revenir sur la palatalisation dans le cours de ce travail). Le Sud échappe en partie à ce traitement (pts 11, 14, 16, 17). Mais il convient de noter que le point 11 offre la co-occurrence, assez curieuse, de deux variantes.

Historiquement, les faits doivent être ordonnés, la dilation n'ayant pu se produire qu'à partir d'un phénomène de palatalisation antérieur : [sèk > sèɛ > ɛ̀ɛɛ].

On ne doit pas exclure dans ce cas particulier – étant donné que comme aiment à le dire les dialectologues "chaque mot a son histoire" – la possibilité que l'étymon ne soit pas "sec", mais le féminin "sèche" (collocation "rivière + sèche" entendue de la bouche des colons français). Il y a, du reste, des traces fréquentes de féminin dans les toponymes en Haïti comme à La Réunion.

B. Réun. "sèk". Guad. "sèk" (LMPT, MB).

C. [õ ravin sèk li yé 18] "un torrent sec" : cf. comm. 12 A [ravin 11] : "ravine à sec" et [ravinay dló 11] "ravine (pleine) d'eau".

26 La rivière "est en crue"

A. [desã, kuri-désã 7, pasé-désã 8, póté-alé-désã 13] (< descendre ; "aller de haut en bas", LGRLF). Des verbes composés ont été également proposés pour "couler (eau de source)" (cf. comm. 21). Pour "le torrent coule à pleins bords", le réun. (ALRé I, carte 12) offre "là ràvin i désã" et "là ràvin là dsãdũ", mais ces tours sont isolés.

[gwó 5, 11, 17] (< gros ; cf. "grosse mer, gros temps", LGRLF).

[vini 4, 6, 8, 18, 19] (< venir) : le réun. n'offre aucune attestation de ce type.

[fò^r 5, fò 7, 16, f^wò 17] (< fort) : cf. le réun. "là ràvin i ku^r fò^r" (tour isolé).

[débòdé 16] (< déborder) : cf. *in* ALRé I, notice carte 9 le tour "là ràvin i débò^rd" (le torrent est en crue). Voir aussi pour le guad. (LMPT) "monté, débòdé, pran dló".

B. Données associées :

- "inondation" : [déliz, not. 9, 13] (< déluge). Voir aussi une autre attestation, carte 27, not. 10. Le réun. (ALRé I, carte 9) offre un sens distinct : "là ràvin i fè ló déluj" (le torrent fait du bruit).

- [bòdã notice 9, carte 10] (< abondance) : ce substantif, où se lit une aphérèse, évoque l'adverbe mentionné par Ducœurjoly (1802 : 285) : "bondamment, - ly gagné bien bondamment" (il a du bien abondamment). Le phénomène de l'aphérèse existe également en réun. RC (1974 : 651) le lie à la généralisation de l'initiale consonantique des noms. Ce mot n'est attesté ni en réun., ni en guad.

27 Verbes servant à exprimer les bruits que fait l'eau en s'engouffrant dans le lit du torrent ("gwonde", etc.)

[fè bri, fè ò bri, fè gwó bri] (< faire du bruit).

[fè trè 1, 4] (< train ; cf. "Allure du cheval, d'une monture [...] : chevaux qui accélèrent leur train, galoper d'un train furieux", LGRLF).

[ālékò, āmèlkò, (fè) ékó] (< (en) écho) : le verbe apparaît également sur la carte 26 : [l ān ékò 5].

[gwōdé, gōdé] (< gronder) : réun. "lā ràvin i grōn" (ALRé I, carte 9).

[rélé] (< héler).

[buyi, buyi-désān] (< bouillir).

[gōflé 6] (< gonfler).

28 Yon etan (un étang)

A. [étā/létā/létā dló] (< étang) : la variante à prosthèse [-l] est beaucoup plus répandue. Le réun. ne connaît que la forme dépourvue de cet élément : "étā".

[létā pa kōn nā ↗ nām 15] "l'étang ignore les vagues".

[létā ki dló gayé, d(l)ó gayé 10] (< égayer (s')).

B. [basē, basē kwōpi, basē dló] : cf. réun. "le basē". On a vu qu'en créole haïtien le mot [basē] peut parfois désigner la vasque creusée au pied de la cascade (cf. comm. 23). Le mot [kwōpi] est examiné dans le comm. 16 ("L'eau stagne").

C. [lagō, lagō létā, lagō dló kwōpi] (< lagon) : ce mot devait avoir en français populaire et/ou dialectal un sens qui n'est pas pris en compte dans LGRLF. Le mot désigne en créole les fossés marécageux des basses plaines. Il n'est attesté ni en guad., ni en réun. En revanche, le mot "lagon" existe en mau. (BH), mais avec le sens qu'il a actuellement en français. Il s'agit d'ailleurs d'un apport récent.

29 Yon ma (une mare)

A. [ma, ma dló] (< mare) : "lā má:f" est l'un des noms de l'étang en réun. (ALRé I, carte 13).

"Mare asséchée" : [ma bi 8], [ma sèc 10]. Quand la mare est sèche, il en sort des moustiques (notice 15).

"Former une mare" : [dló a fè ma 1, li fè ma 14, dló fè ↙ ò ma 18].

[dló dòmi 7] "eau dormante".

[basē kwōpi] : cf. comm. 16A.

Données négatives : le témoin 7 donne un autre sens que "mare" à [ma dló] ; selon lui, on emploie [ma dló] quand l'eau a fini de s'évaporer de la boue. Quand il y a de l'eau, on n'emploie pas, selon lui, le mot [ma] (cf. notice 7).

B. "L'eau y stagne" : [ma sé ba(g)ay ki dòmi dló 10] litt. "une mare, c'est un truc qui fait dormir l'eau" (comparer avec le réun. "dló i dò:f lāddā" (ALRé I, notice carte 13).

"Une mare : l'eau ne coule pas" : [yō ma : dló a pa kuri 18] ; "mare : lā où l'eau n'est jamais sèche" : [ma : kòt dló pa jām èc, not. 2] ; "mare : une eau corrompue, elle ne coule pas" : [ma : ò dló kwōpi li pa kuri 11].

32 Yon ma labou (un boubier)

[labu] (< boue) : prosthèse générale de l'élément [la-]. Il s'agit là d'un néologisme créole (métonymie).

[ma labu] : cf. en réun. (ALRé I, carte 13) "ēn má:f d bu" (boubier).

[ma lagō 16] : on trouve [lagō] comme élément de mots composés figurant sur la carte 28 : [lagō dló, lagō létā 11] "étang". On le retrouve également dans un composé [lagō dló] "endroit où on plante le riz" (cf carte 29, not. 4). Moreau de Saint-Méry (1958 : 15) définit le lagon comme un "marécage", un "lieu noyé".

[makaj/ makaj/ marékay] (< marécage) : cf. la carte 28 sur laquelle [marikay 20] désigne l'étang.

[tu, tu marékay 13] : cf. en réun. "ē tru d bu, ē tru là bu".

[patæa 20] : l'étymologie de ce mot est obscure. La finale suggère une origine espagnole.

34 Limon (mousse)

A. Les témoins évoquent le caractère glissant de la mousse (notice 4), son action sur l'eau (not. 11), ou sur l'homme (pt 1). Quelques commentaires tendent à faire penser que certains témoins ont peut-être fourni le nom de la vase ou même du limon (ainsi le témoin 13 évoque-t-il des "herbes de Guinée" qui poussent dans l'eau alors que celui interrogé en 15 mentionne un dépôt d'aspect crémeux qui flotte sur l'eau).

B. [limō, limō dló] (< limon) : le mot "limon" est attesté en guad ("mousse verdâtre, dépôt" *in* LMPT ; "algues, coquillages et crasse qui s'accumule sous la coque des navires" *in* MB) et en réun. (vase, dépôts organiques sur les bois immergés). RC (1974 : 791) note à propos du terme réun. que le sens donné par le créole au mot est attesté dans de nombreux parlars dialectaux de France (FEW V, 349, a). Il s'agit donc d'une survivance.

[lāmυε/lāmυε] (< mousse) : noter la prosthèse. [bus 4] est peut-être issu de "mousse".

[kaka dló] (< caca).

[krēm, krēm dló] (< crème).

[filay dló] (< filage).

[mikwòm dló 5] (< microbe).

C. [li fè bubyay 20] : le mot est peut-être un dérivé (< fr. "boubier"). Cf. réun. "ē bu:fbyé" (ALRé I, carte 13).

35 La bonne terre

"Le vocabulaire paysan est fort riche en termes servant à distinguer les différents types de sols qui peuvent se rencontrer dans les limites du domaine familial ou de l'ancienne "habitation" coloniale dont ce domaine fait encore partie [...]" (Moral 1978 : 122).

A. [bō tè, bō jā tè^r 4] (< bonne terre, bon genre de terre) : seule la variante énoncée en 4 conserve son [r] post-vocalique.

[tè gra] (< terre grasse) : ce type de terre est opposé à [tè mèg] (< terre maigre) en 11 et 16 (voir les notices) : dans les dialectes de l'Ouest de la France, on fait usage de telles "paires conceptuelles opératoires" : c'est ainsi que la terre grasse est opposée à la terre maigre, et la terre chaude opposée à la terre froide (*Actes du troisième Colloque de dialectologie de l'Ouest de la France*, 1989). Moral (1978 : 100) signale qu'on trouve les "terres grasses ou suifées" en bordure des grandes rivières.

[tè nwè] (< terre noire) : les sols noirs sont – comme l'écrit Moral (*loc. cit.*) – assez fertiles.

[tè vólaj/tè vólaj] (< volage) : le témoin oppose ce type de terre à la "terre maigre" [tè mèg, not. 10] ; cette dernière ne peut "faire" des plants : c'est une terre indomptable : [õ tè rēdõt].

[tèrē fè'til 4, bõ tèrē 13] (< terrain) : ici aussi, on note le maintien d'un [r] post-vocalique.

[tè rapòté] (< rapport) : "terre de rapport".

[(tè) bastrak 7] : l'étymologie de ce mot reste à découvrir.

B. La bonne terre : on la trouve surtout en plaine [tè plèn 16], dans les "sols simples" [tè sēp 16].

"une bonne terre c'est du tuf" : [õ bõ tè, i tif : tè tũf 2] (< tuf). Dans plusieurs créoles de l'Oï (rod., sey., réun.), le mot apparaît avec une valeur opposée (par exemple en rod. "terre dure, de couleur rouge, selon certains témoins"). RC (1992a : 45) note d'ailleurs à propos de ce mot qu'il est "curieux de voir ainsi généralisé un terme très technique en apparence". Dans certains dialectes de l'Ouest français, les mots issus du latin "tofus" désignent (comme au point 2 de la carte de référence) de la terre grasse (*Actes du 3ème Colloque...*, 1989). Il est à noter cependant que [tif] n'a pas cette valeur partout en Haïti, et que, d'une façon générale, le mot désigne plutôt un sol maigre (cf. comm. 13).

Une bonne terre est "riche" (5), elle a de la "graisse" (15) ; elle donne bien (2), elle fait de bons plants (15).

C. Les types de mauvaise terre : [móvé tè, tè rēd ; tè wocé 6], [tè wœ ; tè ã kay ; tè èèc 7] ; [tè mèg 10, 11, 16], [tè mōtay = tè wœ ; tè mèg ; tè wòk 11].

D. Voir également les cartes 1525-1531 (les différents types de sols) du champ idéologique V "L'agriculture et l'élevage".

37 Galèt (caillou dans la rivière, galet)

A. [galèt, galèt_s, galèt wœ, galèt tsi wœ] (< galet) : cf. réun. (ALRÉ I 15) "lé galé". Le maintien du [t] final en haïtien est la trace d'une prononciation dialectale du XVIIème siècle. Brasseur (1983 : 5) note que ce phénomène est "bien attesté aux confins de la Loire Atlantique et de la Vendée [...] et dans l'Indre-et-Loire (région de Tours), comme le montre la carte n° 120 de l'ALO".

D'après RC (1974 : 768), le mot "galé" peut, en réun., désigner un caillou roulé de forme arrondie, mais il s'applique normalement à n'importe quelle pierre de quelque forme que ce soit. On constate que l'haït. donne à [galèt], à l'instar du réun. et du mau., le même sens que le français.

Parmi les autres formes recueillies, on note la présence de mots simples ou composés présentant un élément issu du français "roche" : [wòɛ, wòɛ ravèt (?), wòɛ dló, wòɛ pyè, wòɛ galèt, wòɛ āba dló, wòɛ rivay, wòɛ nā dló]. En réun. "lé ròɛ" a un sens différent ("caillou dans la terre"). Le mot est une survivance (FEW X, 439, a), d'après RC (1974 : 853), qui relève son existence dans de nombreux créoles français des deux zones (OI et ZAC) ainsi qu'en français canadien. Lavoie (1986 : 328) note que "le mot *roche* [...] est un terme générique en québécois et désigne même toute pierre ou caillou ; on "peut tirer des roches ou arracher des roches" [...]. On remarque que rares sont les témoins de l'ALHa qui citent le mot simple (2, 20, 16).

La présence du composé [wòɛ ravèt 4B] ne manque pas d'étonner dans cette liste, Moral (1978 : 90) en donnant une définition bien différente : "les roches calcaires, creusées de cavités circulaires [...], portent le nom local de "roches à ravets". (Utilisées dans la construction, leurs anfractuosités servent d'abris aux blattes ou "ravets)". Il est à noter, du reste, que le témoin 11 (cf. notice), qui cite également le mot, ne lui donne pas le sens de "galet".

[pavaj 3] (< pavage) : il s'agit d'un néologisme créole.

[g^ravwa, gravwa 8] (< gravois) : à propos du mot réun. "gravua" (graviers, débris de coraux), RC (1974 : 778) renvoie au FEW IV, 255, a (les sens en dialectes sont "gros gravier" ou "petit caillou").

[gravyé 1, 20] (< gravier) : cf. réun. "lé gràvyé".

A noter les tours [ān fō ò galèt la ! not. 11] "faisons un arrangement de galets là !" et [n ap rājé ò galèt wòɛ, not. 11] "nous arrangeons les galets" (les galets des rivières sont souvent rapprochés et assemblés pour y étendre et y faire sécher au soleil le linge tout juste lavé).

B. La comparaison avec le quad. est intéressante, en ce qui concerne les composés : MB offre les mots "ròch" (pierre, caillou, gravier). Dans LMPT figurent les mots "wòch" (pierre, roche, caillou, rocher) et "wòch galèt" (galet de mer ou de rivière). Le témoin 11 (cf. notice) parle quant à lui de [galèt lāmè a] "galet de mer".

C. Proverbe : le témoin 13 critique la variante d'un proverbe (employée selon lui par les "ignorants") dont la traduction française pourrait être : "Le caillou de la rivière ignore la souffrance du caillou exposé au soleil". Il cite la forme correcte, à savoir : "Le caillou enfoncé dans le sol ignore la douleur de celui qui est exposé au soleil". Les cailloux exposés au soleil, précise-t-il encore, sont ceux qui se trouvent au-dessus du sol : [wòɛ ālè tè] ; ils ont été ramenés du fond vers la surface par les eaux torrentielles, [lavalas dló].

38 Un rocher

A. [gwó wòɛ, gwó òɛ, gwó pyès wòɛ] : cf. réun. "ēn gròs ròɛ"

[wóɛɛ] (< rocher) : seul le témoin 11 dit qu'on n'emploie le mot que s'il s'agit d'un rocher situé sur un "morne".

[kay wòɛ 20] : le même composé est donné pour "grotte" par le même témoin (voir carte 13).

[kav 19] : ce terme a déjà été cité à propos de la question 13 (Une grotte) par un témoin. Peleman (1978) attribue au mot le sens "caverne".

[kalaj 2] : même remarque que ci-dessus (cf. carte 13, le mot [kalay 10]).

B. Les données en rapport avec la question 36 ("Caillou") figurent dans l'ATLAS, sous forme textuelle, à la suite de la carte 38.

39 Le terrain "s'affaisse"

A. [ãbimē, bimē, bimē] (< s'abimer) : on a vu lors de l'examen de la carte 24 (commentaire D) qu'il existait également un nom [bim] et un nom dérivé [bimay] et que Ducœurjoly (1802) offre le verbe et le substantif. On ne le trouve ni en réun., ni en quad. Il s'agit d'une survivance. Comme on peut le constater, seule la variante donnée en 1 ne présente pas d'aphérèse.

B. [débulé, démulé] (< débouler) : le réun. possède aussi ce verbe qui signifie "tomber en roulant" et que RC (1974 : 663) classe parmi les "allomorphes créoles de mots français (termes rares ou techniques)". Le substantif dérivé [débulay 17] a le même sens que le terme réun. "ē débuláz" (glissement de terrain ; ALRé I, carte 15).

C. [défalé 13, défalé-tōbé 13] (< dévaler) : il s'agit de l'allomorphe créole d'un mot français. Le nominal dérivé qui en est issu [défalay 13] montre, une fois de plus, que les suffixations en [-ay] sont non seulement fréquentes en créole, mais aussi productives dans cette langue puisqu'aucun de ces noms dérivés n'est attesté en français.

D. Autres variantes : [fãn 16, fãn dé bò 15] (< se fendre) ; [kasé 14] (< se casser) ; [krazé] (< s'écraser) ; [rigólé-tōbé] (< dégringoler).
[ō tè kasé 2, 11] : cf. réun. "œ kasé" (un éboulement, ALRé I, carte 6).

LA LOCALISATION LE DECOUPAGE DE L'ESPACE

45 Ce bourg se trouve "plus haut" ...

A. [plũ wó 1, 6, 7, pi (w)ó, pi ãwó, not. 19, pi hó 20] (< plus haut) : la variante [pi] est attestée dans l'ouvrage de Ducœurjoly ("py vitelement possible", p. 358). Pour Alleyne (1969 : 260) [pi] "est d'origine picarde ou normande", et [pli] "d'origine française ou francienne". Sans prétendre régler la question, on peut tout de même noter qu'en français populaire actuel, l'adverbe "plus" connaît lui aussi une réduction du [i] (Gadet 1992 : 43), et qu'il en est de même dans certains français d'Amérique du Nord (Louisiane, en particulier). Il s'agit probablement d'une prononciation populaire ancienne. Sur cette carte 45, c'est la variante à groupe consonantique réduit qui est de loin la plus répandue. Le réun. (ALRé I, carte 30) offre entre autres les formes "pli ó ãkò:ʀ" ou "ãkò:ʀ pli ó". Le quad. (LMPT, MB) présente les formes "pi", "pli" et "plis". Le locuteur 20 mentionne deux variantes, dont l'une présente à l'initiale du second mot un [h] aspiré. Signalons au passage que le Sud d'Haïti est considéré comme offrant un phonème /h/ (qualifié de marginal dans les autres zones) par différents descripteurs dont Racine (1970 : 102-103) et Dejean (1980 : 128-129).

B. Quelques témoins des points 11, 12, 15 donnent les formes correspondant à "en haut" : [i rét pi wó ɛ ɥ āwó su wótè 12] "il habite plus haut que toi, en haut, sur la hauteur", [isit sé āwó 11] "ici c'est en haut", [āwó nèt nèt, su mòn nā 15] "tout en haut, sur la montagne". Cf. aussi les notices 15 et 18. Le réun. offre les tours "ā ó" et "isi ā ó" (ALRé I, carte 30).

47 En bas ; 48 Plus bas ; 49 Bien plus bas encore ; 52 Loin

A. [āba] : le mot s'emploie comme prédicat ("être en bas" : 1, 5, 6, 10, 11, 16), comme adverbe de lieu ("descendre en bas" : 2) ou préposition ("en bas du marécage" : 3). Cf. pour le réun. "ābà", "isi ābà" (ALRé I, carte 30) et pour le guad. (LMPT) "anba". Le témoin du point 6 offre comme synonyme le mot [atè] (< à terre) : cf. en réun. la forme "àtè:ʳ là" (en bas).

B. "Plus bas" : [pi ba/ pli ba/ plú ba/ cf. notices] (< plus bas) : on peut faire à propos de ces variantes les même remarques que *supra* (cf. commentaire 45 A).

C. "Bien plus bas" : [pi ba tuju, in notices]. "tout en bas" [āba nèt].

D. "C'est loin" [i lwē, notices] ; "tu es trop loin" : [ɥ twò lwē] ; "un petit peu plus loin" [ō ti jā pi lwē tuju] ; "plus loin" [pi lwē tuju]. Cf. réun. (ALRé I, carte 31) : "plu lwē, plu lwē ākò:ʳ, plu lwē làbà", et guad. (MB, LMPT) "lwen".

E. [maɛé tuju pi dévā, not. 3], [pli plu dévā, not. 8] : cf. réun. (ALRé I, carte 31, notice) les formes "plu dvā" et "plu dévā làbà" (plus loin).

54 Vire "adwat" (à droite) ; 55 Agòch (à gauche)

A. [adwat, su dwat, su lamē dwat/su lamē dwa, su bò dwat] : cf. réun. (ALRé I, carte 33) "à drwàt, à mē drwat, su:ʳ ou si:ʳ là drwàt". Cf. LGRLF "Loc. Vieilli ou régional. A main droite, à main gauche [...] On trouve aussi à votre, sur votre main gauche, droite." On note que les variantes ne présentent pas toutes l'agglutination de l'ancienne préposition ; échappent à ce traitement celles qui sont lexicalisées sous la forme française.

B. Pour "à gauche", les formes sont en grande partie parallèles. On note cependant la présence de la variante [a mē gòɛ 10], proche du tour régional français. La variation libre des voyelles moyennes [ò/ó] est courante en créole : c'est que l'opposition IIème/IIIème degré n'y est pas très rentable (ce type de variation "libre" est discuté dans le commentaire 217). Le réun. (ALRé I, carte 33) offre "à gòɛ ou à gòs, su:ʳ là gòɛ ou si:ʳ là gòs, à mē gòɛ (pt 22)".

On trouve en haït. un verbe [ɥ kasé agòɛ 1a 4] (tourner à gauche) qui ne figure pas sur la carte précédente. Le guad. ne semble avoir que "agòch" (LMPT).

56 Solèy la kouche "alwès" (ouest) ; 57 Alès (est)

A. [lwès/alwès] : ces deux variantes résultent de l'agglutination. Cf. réun. (ALRé I, carte 33) "à lwès".

Il y a plusieurs façons, vraisemblablement liées au cadre géographique, de dire "le soleil se couche à l'Ouest" : [kucé āba 1, 10], [kucé (su) āwó 15, 19], [kucé agóe 16]. Le témoin 15 imagine le lieu où va le soleil après qu'il se soit couché : [nā Ginē] (Afrique mythique), [āba tè] "sous la terre", [li nā lāmè l ātré] "il rentre dans la mer". Guad. ?.

B. [ès/lès/ l'ès/alès] : ± agglutination ; cf. réun. "alès".

"Le soleil se lève à l'Est" : certains témoins (1 et 19) donnent exactement les antonymes des mots qu'ils citent sur la carte 56 : [lévé āwó 1, 2, 6, 20], [lévé āba 18, 19]. [solèy la lévé ó l'évā 10] (< levant) : cf. réun. (ALRé I 33) "ó l'évā ou ó l'évā". Guad. ?.

La réponse enregistrée en 15 [su ōzyèm] "sur onzième" doit peut-être s'interpréter comme "sur la onzième section rurale" (?).

60 Anfas (en face de)

A. Deux séries de variantes sont citées :

- [ā fas, fas pu fas, fas a fas*, fas ā fas*] (< en face, face à face) : réun. (ALRé I 34) "ā fās, fās à fas".

- [vizaviz] (< vis-à-vis). Les créoles de l'Océan Indien (réun., mau., rod., seych.) offrent "vizavi". Il s'agit d'une survivance selon RC (1974 : 886) qui fait référence au FEW (XIV, 537, b). Il est curieux de voir que ce mot s'est maintenu dans des régions d'Haïti éloignées les unes des autres et avec la même déformation (z final). Peut-être faut-il voir là un alignement sur la variante [fas a fas].

B. Voir aussi carte et comm. 2098 ("Face à face").

64 Janbe lari a (traverser la rue)

Trois verbes sont cités : [jābé] (< enjamber), [travèsé] (< traverser), [kupé] (< couper). En guad. (LMPT), deux verbes sont attestés, "janbé" et "travèsé".

Dans le commentaire de la carte 20 ("Franchir une rivière à gué"), il est noté que [jābé] est, avec ce complément, nettement plus fréquent que [travèsé].

65 Vire, kase (tourner)

[kasé] (< casser) : il s'agit probablement d'une survivance ; en réun. on emploie l'expression "mi kas kōtu:" dans le sens "je prends le virage, je tourne".

[viré, déviré] (< virer) : à propos du mot [viré] qui est à première vue un terme de marine ("emprunt nautique"), il faut se souvenir que "l'étymon peut", comme le souligne RC (1974 : 646), "parfaitement appartenir, dès le XVII^e siècle, au lexique "terrien" de l'Ouest". On peut faire la même remarque pour [εaviré 8].

[εākré] (< échancre ; "enlever en arrondi, creuser un peu plus (une partie arrondie)", LGRLF) : il s'agit d'un néologisme créole (extension de sens).

[kãbya 11] : le mot qui se trouve dans Peleman (1978) y est commenté d'une façon trop peu explicite : "un coup de *manchèt* du travailleur du *moulin kann* " .
 [tunē, rētunē] (< tourner).
 [fè kwóεú 3, pasé kwóεi 15] (< crochu).
 [fè agóε, prā agóε, kasé agóε] "tourner à gauche".
 [w ap su lamē góε] : "tu vas (tourner) à main gauche".
 [kasé kub, fō ε̄ ō (ti) kub] (< courbe).

68 Kote ou soti ? (d'où viens-tu ?)

A. Cette carte est intéressante à différents titres. Elle permet de constater que le créole dispose de plusieurs morphèmes qui permettent d'interroger sur le lieu. Cette variété est due, pour une part, au caractère optionnel de l'élément [ki] (< qui, quel, quelle) – [(ki) kóté ... ?] – (les parenthèses signalant le caractère optionnel), et aussi à l'existence d'un paradigme de formes [kóté, bò, zòn] substituables : [(ki) kóté ... ? / ki bò...? / ki zòn... ?]. Les données tendent, de plus, à confirmer ce que nous pensions savoir de la langue, à savoir que des phrases tels que [*bò u sòti ?, *zòn u sòti ?] sont agrammaticales.

En ce qui concerne les variantes [(ki) kóté... ?], il est fort dommage que les enquêteurs se soient, le plus souvent, contentés de la première réponse, même si c'est probablement la plus spontanée et sans doute la plus courante : durant notre séjour en Haïti, nous avons noté, à maintes reprises, que les deux variantes ("longue" et "courte") peuvent être employées, tour à tour, par les locuteurs les plus divers, par exemple en termes de statut social ou d'âge. Il s'agit, selon toute vraisemblance, de variantes stylistiques.

Le locuteur du point 10 propose deux énoncés, certes non strictement parallèles, mais qui permettent de se faire une idée de la gamme de variation tolérée : en réponse à la question de l'enquêteur, le témoin énonce [m ap di kóté l té yé] "je vais dire (= je vais demander) où il était", [(m ap di) ki bò u té yé a] "(je vais dire) où tu étais ?".

12 points d'enquête (sur 20) présentent la variante [kóté ...?] ", 3 points seulement offrant la variante [ki kóté ... ? 4, 8, 19].

Les autres formes [ki bò ... ?], [ki zòn ... ?] sont plus marginales. On note aussi que semblent avoir disparu des usages régionaux les variantes "outi" (Nord) et "ouéti" recensées par Faine (éd. 1974), et déjà présentes chez Ducœurjoly (1802 : 338, 376) sous la forme "où éti/où été". On en retrouve une trace sur la carte 1997 (dans le Sud uniquement, en 17E)

B. L'expression [ki kóté ... ?] a pour origine un tour interrogatif français. On ne peut que s'en convaincre à la lecture d'un article que Chaudenson (1990b : 133) consacre au "mauvais usage du comparatisme dans les études créoles". Dans le cours de ce travail, RC envisage de façon critique la méthodologie de la comparaison mise en œuvre par Lefebvre (1988), en ce qui concerne les interrogatives de l'haïtien. Il se penche en particulier sur le cas de l'interrogative "ki mun ?" (qui ?), à propos de laquelle Lefebvre nie, comme du reste pour toutes les autres interrogatives en [ki], toute mise en relation avec le français :

"Nous avons déjà réglé le problème de la filiation entre "monde" et "moune" (cf. *supra*) ; si l'on veut, à toute force, chercher des attestations dialectales d'un adjectif interrogatif "qui" (pour "quel, quelle ? "), rien de bien compliqué ; le

normand nous l'offre (Moisy, cf. R. Chaudenson, 1974, p. 720 [...] Nous sommes porté à croire qu'il s'agit en l'espèce moins d'une simple survivance dialectale que d'un processus auto-régulateur du créole haïtien lui-même, ce que paraît confirmer l'évolution. [...] Reste la question de la forme analytique que présente *ki mun* ? G. Hazaël-Massieux rappelle, à juste titre, que "le français familier n'ignore pas ces procédés" et il en donne nombre d'exemples ; au XVIIème siècle, il mentionne de tels emplois, bien attestés par exemple chez Lafontaine : "Quelle chose par là peut-elle être enseignée ?" ou "Quelle personne es-tu ?", etc. Ces faits manifestent un état de langue qui, comme nous l'avons souvent constaté et mis en évidence, ne correspond pas aux "datations" officielles de la grammaire historique du français. La langue populaire et/ou régionale des colons du XVIIème siècle présente, sur bien des points, des traits que la grammaire historique du français considère comme disparus depuis un ou deux siècles (pour un exemple précis, cf. R. Chaudenson, 1974, p. 733-4). Or, au XVème siècle, l'opposition moderne entre "qui" (pronom) et "quel" (adjectif interrogatif) ne s'établit pas dans les mêmes termes : "quel" (et, sans doute, aussi ses formes dialectales du type "qui") peut être aussi bien pronom qu'adjectif ("Quel en avint ?" ; "Quel couleur vous semble plus belle ?" in C. Marchello-Nizia, 1979, p. 167)".

Chaudenson tire ensuite des éléments qui emportent la conviction d'une comparaison systématique avec les créoles de l'OI. Il poursuit – mais là nous ne pouvons le suivre – par une mise en cause du caractère optionnel de "l'élément interrogatif" [ki] dans le cas de haï. [(ki) sa ?] (quoi ?) et de [(ki) kôté ?] (où ?). Ce caractère, que souligne Lefebvre dans le but d'établir des analogies entre le fon et l'haïtien, est bel et bien confirmé par les ouvrages lexicographiques (Faine propose, entre autres, "coté" et "ça li yé") et, par ce que nous connaissons du créole. Chaudenson reprend du reste la question dans un article plus récent (1994) dans lequel il admet l'optionnalité de la particule interrogative ((ki)sa, (ki) kôté)) et montre – attestations anciennes variées à l'appui – que le français offre des étymologies qui permettent de rendre compte de la présence de "ki".

C. Cf. également la carte et le comm. 1997 ("Où"). La comparaison des deux cartes indique que les formes ne sont pas systématiquement identiques. L'inventaire des variantes s'accroît sur la carte 1997, peut-être en raison du recours à des témoins différents, dans le cadre de l'enquête dédiée à la grammaire.

D. Réun. (ALRé I 36) "kèl kôté u i sò:t ? kèl kôté vi sò:t ? kèl kôté vi rès ?".
 Quad. (LMPT) "o, ola, oti, otila, kikité".

69 Li "fèk" soti (marqueur aspectuel ; il sort à peine, il vient de sortir)

Les données correspondant à cette question figurent dans l'ATLAS sous forme textuelle, à la suite de la carte 68. Comme la question 69 fait double emploi avec la question 2024, nous renvoyons au commentaire de celle-ci (cf. comm. 2024).

71 Lannwit, lannuit, nannwit (nuit)

A. Cette carte présente, du fait de la présence de formes issues du français "(la) nuit", un intérêt avant tout phonétique : maintien du [t] final, ce qui est, comme on l'a vu *supra* (comm. 37), la trace d'une prononciation dialectale du XVII^{ème} siècle, prosthèse du [la-] elle aussi courante (cf. comm. 32), variation libre [w/ŵ], les formes à glide arrondi étant les plus représentées. RC (1974 : 823) indique que le réun. offre pour ce mot les mêmes caractéristiques phonétiques, à la prosthèse près (renvoi est fait au FEW VII, 212-213).

B. Autres lexèmes :

[lèswa, lɛ́swa] (< le soir) : prosthèse.

[aswè, aswa] : réun. "aswa^r". RC (1974 : 685), après avoir indiqué que le mot s'est maintenu en mau., rod. et seych., ainsi qu'en en français canadien, note qu'il "semble pouvoir être rattaché à des tours voisins qu'offrent plusieurs parlers de l'ouest [...] (FEW, XI, 517, a)". On remarque le tour [mun nã dòmí a wít ò di swa] "cette personne dort à huit heures du soir" où figure l'élément [di] issu de l'amalgame français "du". (cf. aussi carte 74, pts 1, 9, 12, 16, 18). Toutes ces formes paraissent figées.

[sólèy kuécé] (< soleil couché).

[fè-nwa] (< (il) fait noir, < le fait noir (dial.) ?) : réun. (ALRé I, carte 41) "dãñ gró fènwà:^r" (dans la nuit noire). Ce mot réun. est classé par RC (1974 : 991) parmi les néologismes créoles (composés à premier élément verbal). L'existence du composé haïtien (qui présente la même modification de statut morphologique) conduit à remettre en question ce classement : il s'agit, selon toute vraisemblance, d'une survivance d'un état ancien et dialectal du français, à moins qu'il ne s'agisse dans les deux cas de l'actualisation convergente de potentialités évolutives du français. Cf. également le comm. 81. On relève aussi des formes [fè-klè] (carte 74, pt 11 et carte 75, pts 5 et 19) : elles n'y sont pas substantivées. Au contraire, des formes réun. "fè klè:^r" sont citées *in* RC (1974 : 991) et sont ainsi commentées : "Ces divers termes [fè klè:^r] [...] paraissent d'usage relativement récent car les autres parlers de l'Océan Indien ne les connaissent pas". Les créoles haït. et réun. apparaissent donc, en ce qui concerne certaines unités lexicales, bien que pour des raisons différentes, plus conservateurs que d'autres créoles. Il nous paraît en effet difficile, dans ce cas précis, de postuler des faits de convergence.

[léténèb] (< les ténèbres) : cf. réun. (ALRé I, notice de la carte 41) "dã lé ténèb" (dans la nuit noire).

[lè^r ēdin] (< l'heure indigne).

74 Douvanjou, granmmaten, avanjou (aube)

A. [ba ju kasé, ba ju pral kasé 10, <m ap pati> ó ju, ó ba ju 20] (< (à) barre du jour) : cf. réun. (ALRé I, carte 39) "lã bà:^r d ju:^r" (le moment où l'aube se lève). RC (1974 : 697-8) indique que le mot est également attesté en mart., en acad., et il ajoute : "On relève en Normandie, Aunis et Saintonge : norm. "Barre du jour : aube, aurore" (*Glos. du parler du Canada*). Aun. Mus. : "Barre du jour ; loc. se lever à barre du jour ; se

lever de grand matin. L'FEW ne mentionne rien." Lavoie (1986 : 329) cite "barre du jour" parmi les termes québécois populaires.

Le quad. présente aussi cette forme "labadijou" (LMPT) mais elle s'accompagne d'un changement de sens (= "crépuscule").

[dévā ju/duvā ju, avā ju/vā ju 8] (< devant, < avant) : le changement phonétique qui conduit du schwa français à [u] créole ne semble pas attesté en réun. (cf. RC 1974 : 649 et suiv.), mais l'est en quad. (MB) : "dovan jour" (avant le lever du soleil). La répartition géographique est assez remarquable : les formes en [è] sont présentes dans la moitié nord du pays, tandis que celles en [u] dominent dans le Sud.

Les composés du type [avā ju] connaissent une répartition moins tranchée. Ils procèdent semble-t-il eux aussi (cf. sur la carte précédente, les avatars de [fè-nwə]), de la substantivation de l'expression syntaxique [avā ↘ n ju] (cf. pt 8 : "(tu pars) avant qu'il soit jour"). La forme [vā ju] résulte d'une aphérèse. Sa présence indique que se poursuit actuellement un mouvement de normalisation déjà puissant dès la fin de la période coloniale ; mais à l'époque, on remarque surtout la généralisation de l'initiale consonantique des verbes, les noms étant nettement moins concernés par ce changement phonétique (cf. Ducœurjoly, 1802).

[grā-matē, grām-matē, grām-grām-matē] (< de) (très) grand matin : le réun. (ALRé I, carte 41 : "grāmatē, grāmatē bônè:" de bon matin) ne semble pas avoir de composés présentant le redoublement de l'adjectif. D'autres formes [grāp-ti-matē, grāp-matē, notice 12] offrent le même phénomène : dans le premier cas, on remarque même un phénomène d'assimilation régressive à distance lors de la recomposition d'un composé initial, alors que le contexte à droite [ti] ne semble pas l'imposer (mais il impose une finale désonorisée dans [grāp]).

Autre composé présent sur la carte : [bônè-bônè] (de très bonne heure ; adv. . adv. > adv.). Dans ce cas, le redoublement est total ; la base existe elle aussi à l'état libre. Cf. aussi le composé [bônè-d-matē 12] qui est selon toute vraisemblance une création analogique sur le modèle [katr è dim matē], ce qui indique peut-être que ces formes ne sont pas aussi figées qu'il n'y paraît au premier abord.

B. Cette carte présente un intérêt particulier du fait de la présence d'un certain nombre d'expressions verbales dénotant l'aspect :

[li pral ju 15] "il va faire jour", [ba ju pral kasè] litt. "la barre du jour va casser"; [li pó kó fin ju 10] "il ne (fait) pas encore jour", [li pó kó fin byē ju 15] "il ne (fait) pas encore bien jour", [dépi lè l pa t kó fè klè 19] "(on dit cela) dès l'heure où il ne (fait) pas encore clair", [dépi l pò t kó fin ju 19] litt. "dès l'instant où il n'a pas encore fini de (faire) jour" Le quad. (LMPT) offre quant à lui "jou pò'ò wouvè" (litt. le jour n'est pas encore ouvert).

[a mē l prêt pu ju ! 11] litt. "ah mais c'est prêt à faire jour ! ", "il est sur le point de faire jour ! "

Reste une énigme étymologique : [mē l ap fayé 11] (dérivé verbal construit sur le créole [fay] "léger" (?)). On relève aussi un nom composé : [fayé ju 11].

C. Le matin, quand il est encore très tôt, tout le monde se dépêche : [égal tout mun ap fè ò dépécévu, not. 15], litt. "alors tout le monde fait un "dépêchez-vous"". A notre connaissance, il n'y a que dans ce tour relativement figé et relevé à Petit-Goâve (pt 15) que s'est maintenu le segment "vous", issu du pronom personnel deuxième personne du pluriel. Dans la même localité et à propos d'une autre question (n° 69), on relève également une trace du pronom 2ème pers. sing. : [m fè ò dépèetwé ; tut

mun ap fè ò depécévu] litt. "je fais un "dépêche-toi" ; tout le monde fait un "dépêchez-vous"). L'alternance montre que ces formes ne sont pas totalement vidées de toute substance sémantique puisque la première co-occure avec un sujet au singulier tandis que la seconde apparaît avec un sujet dénotant la pluralité. Ces deux formes des pronoms étaient bien attestées, si l'on en croit Ducœurjoly (1802), dans le créole colonial parlé à la fin du XVIIIème siècle.

75 Il fait grand jour

A. Cette carte offre, comme on pouvait s'y attendre, un certain nombre d'expressions aspectuelles : [(l)i fin ju, li fin ju nèt, li gē tā fin ta, li gē tā fin fè klè, li gē tā fin ju] (< finir de, gagner le temps de finir de). On peut comparer avec le réun. (ALRé I, 40) "le ju:ʳ là fini kléré, le sólèy là fini lèvé".

B. [li ju, li ju nèt, li ju klè, i ju lōtā, i grā ju, li plē ju] litt. "il (fait) jour, il (fait) complètement jour, il (fait) jour clair, il (fait) jour (depuis) longtemps, il (fait) grand jour, il (fait) plein jour". On peut mettre en parallèle la dernière expression verbale et les syntagmes nominaux réun. "le plē ju:ʳ, là plēn ju:ʳné". Comme en réun., [ju] et [junē] alternent en haïtien.

C. [li fè klè 5] : réun. "i fè klè:ʳ". Contrairement au réun. qui offre un nom "le grā fèklè:ʳ", et à l'inverse de ce qui est attesté pour [fè-nwa] (voir comm. 71 B), la carte n'offre pas de substantifs construits sur "faire clair".

D. [grā junē+ 1, gwó junē* 17, gwó jònē, not. 12] : les noms réun. (ALRé I, carte 40) pour "le grand jour" sont respectivement "le grā ju:ʳ, le grā fèklè:ʳ".

E. [m lèvé ta ak sólèy éó 3, m lèvé gwó sólèy éó 18] "je me lève (tard) au grand jour (litt. au soleil chaud)" : réun. "le grā sólèy" (le grand jour). On remarque l'alternance [ak/zéro] (< avec).

F. [w ā lèvāt sólèy 1] : à l'origine de cette construction, il pourrait y avoir un gérondif. Comme pour d'autres formes signalées par Dejean (1980 : 139), on repère ici la trace d'un "pseudo-participe présent" héritée du français, "plutôt que d'un participe présent réel du système verbal créole. Aussi bien – comme le souligne Dejean – n'y a-t-il pas en créole un suffixe /ā/ de participe présent, mais quelques formes directement empruntées au français, généralement sans modification". Il existe cependant une différence notable entre cette construction attestée au point 1 et celles qui sont étudiées par Dejean : ces dernières comprennent en effet, le plus souvent, un pronom personnel postposé (cf. aussi Dejean *op. cit.* : 217 "an arivan-m, an alan-l"). Dans notre exemple, le pronom est antéposé.

76 Labrin, labrenn, lanjelis (crépuscule)

A. Quelques noms ou expressions nominales cités ici figurent également sur la carte 71 ("Nuit") : il s'agit de [aswè] et de [sólèy kuvé]. Dans le second cas, on remarque que si l'alternance [ó/ò] est présente sur les deux cartes, la carte 76 offre une forme sans glide final : [sólé kuvé].

B. [ãjélis 1, lãjélis, lãjélús, lãjélis di swa ; li fè lãjélis] (< l'Anjélus ; "prière de dévotion mariale qui se dit le matin, le midi et le soir", LGRLF) : la prosthèse [l-] est générale (une exception), y compris quand le mot est utilisé comme prédicat ; mais dans ce cas, on observe une dissimilation : [pa sòti ! l ãjélis 11, li nãjélis 15] "ne sors pas ! c'est le crépuscule". L'ALRé I ne recense pas ce vocable. Le mot quad. "lanjélis" (LMPT) conserve le sens qu'il a en français. Il est possible qu'on doive la réduction sémantique du terme ("prière du soir"), qui rend possible la métaphore, aux rythmes de travail en vigueur à l'époque coloniale, qui ne laissaient sans doute pas de place aux dévotions matinales.

C. [labrin 19, labrè, a labrèn, labrèn/labrèn (di swa)/labwèn, brèn, (gwó) bwè/brè/brœ] (< la brune ; "fin du jour, tombée de la nuit", LGRLF) : la prosthèse de [la-] est loin d'être générale et une consonne nasale finale n'est pas présente dans tous les cas (présence de formes tronquées). Quant aux variations qui affectent la voyelle antérieure, elles nous remettent en mémoire ce qu'écrit Lepelley (1986 : 318) à propos du traitement de la voyelle antérieure /u/ devant une consonne nasale articulée en québécois, dans des formes comme "leune" (lune), "eune" (une), "preune" (prune), "pleume" (plume) :

"[...] outre que de telles formes ne sont pas rares dans l'Ouest [français], il ne faut pas oublier que nous avons là un témoignage très caractéristique du flottement de la prononciation du français au XVIème et XVIIème siècles. Lorsque les voyelles antérieures /i/ et /u/ se sont, tardivement, nasalisées devant toute consonne nasale, elles se sont en même temps ouvertes ; d'où les voyelles nasales /ẽ/ et /œ/. Quand se produisit le phénomène général de dénasalisation devant consonne nasale articulée, il était normal que les produits de cette dénasalisation fussent /e/ et /æ/ [...]"

D. La comparaison entre les deux zones est éclairante : cf. réun. (ALRé I, carte 41) "là brún, là brin, là brun".

Cf. également dans cette langue, les formes "là grôn brin, à là gròs brún, etc." (après le début de l'obscurité).

Le quad. (LMPT) n'est pas en reste : "brinaj, ti-brinaj" ; cf. aussi les mots "brinas, brinèt, labrin".

En ce qui concerne le réun. "brin", RC (1974 : 711) note, en renvoyant au FEW (I, 563, B), que "le mot se retrouve dans presque toutes les provinces", ce qui explique sans doute son maintien dans la plupart des créoles français et dialectes français d'Outre-Mer. Le québécois (Lavoie 1986 : 329) offre en effet un nom dérivé "brunante" présentant le même sens (crépuscule, tombée du jour). Le mot "labrin" est, d'après BH, attesté en mauricien ancien (attest. 1831 : 50).

E. Expressions verbales intégrant le verbe [fè] (faire) : [li fè brè 6, li fè bwè 8], [li kômâsé ap fè brè 7] "le crépuscule commence", [li té fè labrè 16] litt. "le crépuscule avait eu lieu". On note ici que le verbe "faire" se maintient devant Adj. et N. A noter également la présence du substantif dérivé [fè-bwè] (voir aussi à ce propos la carte 71 [fè-nwa] et la série des substantifs réun. "fé só" (chaleur), fé klè:^r, "fé fré", fé nwà:^r, in RC 1974 : 991). Le procédé semble productif dans les deux créoles.

F. [labrin pral fèmẽ 19] "le crépuscule va s'achever". Voir aussi les syntagmes nominaux [labrèn fèmẽ 10, labrin maré 19]. On remarque que le verbe issu de "fermer" s'emploie également pour dire "le temps est couvert" (cf. carte 85) en haït. comme à la Réunion.

G. [nu kôn dzi "latè-kuvri" ; mē pu l môté bwa 3] "nous disons (dans ce cas-là) "la terre couverte" ; voilà que les poules montent aux arbres". On dit aussi [tè-frèt] quand il fait bien nuit.

H. [aprèmidi fèt, labrèn fèt 20] "l'après-midi est achevée, le crépuscule est achevé" : on remarque ici dans ce cas (état faisant suite à un procès achevé) l'emploi d'une forme [fèt] issue du participe passé français.

79 Li pran yon "fredi" (froid, coup de froid) ; avoir froid, prendre froid, faire froid

A. "Prendre froid", "attraper froid" : [prã õ fwadismã] (< refroidissement ; cf. aussi la variante du point 3, plus proche de l'étymon) ; [prã õ fwèt] (< un froid), [prã éó-frèt, prã éó é frèt] (< loc. attraper un chaud et froid), [prã frédi/fřédi, sãti frédi, prã frédité] (< froidure ; "Vx ou régional (Canada)", d'après LGRLF). [-té] est un suffixe productif en créole haïtien. Autre dérivé attesté : [frédizõ, not. 12].

"Avoir froid" : [mwē frèt 17, u frèt 19, m sãti m fwèt 5, etc.].

Brasseur (1983 : 4) note que le cas du mot créole [frèt] est [d'un point de vue étymologique] particulier : "il peut aussi bien représenter *frwè*, forme ancienne du français *froid* que le mot dialectal *frè*, par suite des différentes réalisations possibles de *r* en créole". Cependant, traitant de "l'évolution de *e* long et *i* bref latins en position accentuée ou subissant l'influence d'un yod subséquent", Lepelley (1986 : 320) rappelle que :

"[...] à Paris même, au XVII^e siècle, la combinaison /we/ s'était le plus souvent réduite à /e/ dans la prononciation courante. On sait en effet, que si à cette époque, le style soutenu disait, par exemple, /drwèt/ là où nous disons /drwa/, la conversation ordinaire disait /drèt/. Derrière le groupe consonne + *r*, /we/ se réduisait à /e/."

Cf. également comm. 815 B.

La prononciation générale d'un [t] final dans le créole actuel (voir aussi le quad. "cho-è-frèt") donne à penser que la prononciation [frèt] était bien établie chez les colons au XVII^e siècle. Certaines des formes dialectales de l'Ouest mentionnées par RC (1974 : 763 ; FEW III, 797, a) offrent cette consonne finale.

Guad. : (MB) ? ; (LMPT) "rafwadisman, trapé rafwadisman" (attraper froid).

B. Le témoin du point 2 présente les locutions verbales suivantes comme synonymes : [prã frédi], [prã lè, cf. aussi pt 20] (< l'air), et [prã pas] (< spasme) "prendre froid". Le mot "pas" figure dans l'ouvrage de Peleman (1978) où il est accompagné d'une glose en créole : "lè kò ou rèd, ou nan cho, ou nan frèt, ou gen pas (pirizi)" (quand ton corps est raide, tu as chaud, tu as froid, tu as une [pas] ("pleurésie"). Signalons, au passage, que la notion de "pleurésie" n'est pas liée en Haïti - comme du reste aux

Antilles (où elle implique fièvre, mal de tête et absence de transpiration comme le précise Peeters 1979) –, à une affection respiratoire.

La synonymie locale observée au point 2 se comprend mieux quand on se réfère à des extraits du passage que D'Ans (1987 : 276) consacre à la réflexion populaire haïtienne concernant l'état de bien-être ou de maladie du corps. "Dans [ce] raisonnement" – écrit D'Ans – le sang occupera toujours une place importante [...] Ainsi, sous l'effet d'un coup de froid (*frédi*), d'un "vent" ou d'un "*coup d'air reçu*" [nous soulignons], le sang peut soudain devenir plus épais et plus sombre : contenant de la "crasse", il ne circulera plus aussi bien dans toutes les parties du corps, qu'il n'irriguera donc plus comme il le faudrait [...]."

80 Lonbraj (ombre portée ; ombrage)

A. Pour un certain nombre de points (1, 2, 3, 4, 8, 10, 14, 17, 18, 19), on ne sait si le mot créole réfère à l'ombre portée ou à l'ombrage. Quand la distinction est faite, on a pour "ombre portée" les variantes [lɔ̃bwaj/lɔ̃bwaj/lɔ̃bray/lɔ̃bray] (< l'ombrage) : la prosthèse de [l-] est générale (à noter toutefois la forme du point 3 [ɔ̃bwaj]). Pour "ombrage", on relève les formes [frɛcɛc/ frɛcɛc/ fʁɛcɛc/ fwɛcɛc, lafrɛc, lɔ̃braj, lɔ̃m] (< fraîcheur ; < à la fraîche (= "à l'heure où il fait frais, dans un endroit où il fait frais", LGRLF) ; < l'ombre).

RC (1974 : 793) note à propos du mot réun. "lɔ̃braz" qu'il a un sens plus large qu'en français, puisqu'il peut désigner n'importe quelle ombre portée. C'est également le cas en haïtien. RC ajoute qu' "ombrage" a cette signification dans certains parlers régionaux (FEW XIV, 22, b).

B. Exemples d'emploi : [v wè lɔ̃bwaj ò z w 5] "tu vois ton ombre" ; [m praɪ nã frɛcɛc 6] "je vais (me mettre) à l'ombre" ; [y ap ɛacɛc lɔ̃bray pu yi prã lafrɛc 13] "ils cherchent un ombrage pour y prendre le frais" ; [yó paré ò ti lafrɛc] "ils se sont mis à l'ombre" ; [v prã fʁɛcɛc 9] "tu prends le frais" ; [w aɪ prã lɔ̃m ãba fwɛcɛc 9] "tu vas te mettre à l'ombre au frais".

C. Réun. (ALRé I, carte 42) "lɔ̃braj ou lɔ̃braz" (l'ombre portée), "le fɛnwãːʳ, lɔ̃b" (l'ombre). Guad. (LMPT) "lonbraj" (ombre, ombrage) et "lafrɛc" (fraîcheur, frais), "frɛcɛc" (fraîcheur) ; (MB) "lonbraj" (à l'ombrage, à l'ombre).

81 Fènwè, fènwã (obscurité)

On peut se reporter aux cartes et commentaires 71, 76 pour un examen des données communes aux trois cartes.

Pour référer à l'obscurité, plusieurs substantifs sont en concurrence : [fè-nwã], [nwã] (< noir), [brɛ], [tɛnɛb]. Cf. réun. (ALRé I, carte 41) "dãñ gró fènwãːʳ, dã lé tɛnɛb" (dans la nuit noire). Guad. (MB) "nwarsè".

"Il fait noir" : [(li) fè nwa, l fè nwaːʳ 18, li fè bwɛ, li nãjɛlis, li nãnwit, li nã tè frèt, li minwɪ]. Quand les deux consonnes initiales des mots combinés sont identiques [(li) nãjɛlis, li (l)ãnwit], on remarque que la deuxième consonne se dissimile en [n-].

L'expression [(li) nã tè-frèt 8] litt. "on (est) dans la terre froide" est à comparer avec celle qui figure sur la carte 76 : [latè-kuvri 3] "terre couverte". Dans la représentation populaire, la terre est, pendant la nuit, froide et couverte.

[gró vòvari+ 15] : l'étymologie reste obscure (< charivari ?).

Enfin, on remarque que nulle part n'est attestée une variante correspondant au titre de la carte.

82 Gwo lannwit (pleine nuit) ; c'est la pleine nuit

A. [gwó lānwit, gwó nānwit, gwó nānwit] : comme lors de l'examen de la carte 71, on remarque que le glide arrondi, issu du français, se maintient bien. Dejean (1980 : 126-128) reconnaît justement à ce segment le statut de phonème en créole ; il impute les erreurs commises par la grande majorité des descripteurs de la structure phonologique de cette langue – qui nient l'existence d'un tel phonème – à la possibilité en milieu rural de la variation libre [w/ŵ] (cf. les pseudo-paires minimales attestées sur cette carte). L'alternance [l/n] est peut-être due au phénomène de dissimilation affectant l'initiale consonantique du prédicat, évoqué *supra* (cf. carte 81).

[minwi, minwi, m^hnwit] : à la différence de la série examinée ci-dessus, le [-t] final n'est pas prononcé dans tous les cas. Mais les segments arrondis [ŵ] sont, là aussi, fréquents dans toutes les régions. Le sens créole équivaut en gros à l'une des acceptions françaises de "minuit" ("milieu de la nuit", LGRLF). Le créole offre du reste [mwatyé n^hwit la 9] litt. "moitié de la nuit". On note cependant l'occurrence [li m^hnwit, carte 83 pt 9] avec l'acception "de très bonne heure (le matin)".

[lè ědzīn, lè ědin, lè ědīn] (< l'heure indigne) : cf. également carte 71, pt 18.

[fè-nwa nèt, gwó gwó fè-nwa] litt. "obscurité totale", "grande obscurité". Cf. réun. (ALRé I, carte 41) "dān gró fènwà:f, dā lé ténèb".

B. "Il fait nuit noire" : [li ta, li tró ta, l ěpé ta, li fè nwa nèt, i fè brē nèt]. Il est à noter que [tró] = "très". Pour RC 1993 (communication personnelle), il s'agit d'un trait du "français zéro" : la confusion attestée dans de nombreux dialectes ainsi que dans les créoles français est rendue possible par la proximité phonique et sémantique des deux éléments. Il existe d'autres attestations de ce mot avec cette valeur dans l'ALHa (cf. carte 191 par exemple).

[ěpé] surprend au premier abord dans l'inventaire, non à cause de sa voyelle arrondie (on a vu qu'elles ne sont pas rares en milieu rural unilingue haïtien), mais à cause du sens courant que le quantifieur "un peu" a en français et aussi en créole (= en quantité petite, mais appréciable) ; il ne semble pas pouvoir, de ce fait, dénoter l'intensité qu'expriment au contraire [nèt] et [tró]. Cependant, en français, dans certains emplois stylistiques (polis, ironiques ou pour accentuer une affirmation) (ex. : "C'est un peu court, un peu jeune" ; "Tu ferais ça ? – Un peu !" ; *Pop.* Un peu, mon neveu !", LGRLF), "un peu" se charge d'une valeur positive exprimant une quantité importante (bien, trop ; beaucoup, certainement).

Signalons encore l'existence d'une tournure isolée : [n^hwit la prā ěè] litt. "la nuit prend chair".

83 Granmmaten (aube, jour levant)

Il est utile de comparer cette carte avec la carte 74 (avant l'aube).

[grām-matē, grām-ti-matē, grām-duvā-jū] : le phénomène observé *supra* (voir comm. 74) est reproduit ici. Il s'agit pour la première des variantes citées d'un cas de sandhi avec apparition d'une consonne intercalaire dans la composition : [grā] est un morphème qui oscille entre des réalisations différentes dont l'apparition est

conditionnée par le contexte : une forme courte (on en verra des exemples par la suite) et des formes longues qui s'en distinguent par une nasale finale – ou plus rarement une obstruante – supplémentaire (cf. carte 74 [grāp-matē, grāp-ti-matē not. 12] et carte 25 [grāt-(r)ivgè 13]). On voit ici que la forme longue [grām] est conservée dans des composés plus complexes, y compris quand le contexte est entièrement modifié : [grām-duvā-ju].

[bònè, bònè^r 4, bònè^r 18, byē bònè, byē bònè, gwó bònè 15] (< de bonne heure, de bien bonne heure) : on constate le maintien du [-r] post-vocalique final dans deux points séparés par une distance géographique maximale. De telles formes sont attestées en réun.

84 Lawouze (rosée)

A. [lawuzé, lawúzé 14] (< la rosée) : la prosthèse du segment [la-] issu de l'article français est générale.

Cette forme coexiste en quelques points avec la variante [sérē] (< serein).

B. Réun. (ALRé I, carte 43) "là rózé, le srē d nwi". Quad. (LMPT) "lawouzé, lawozé".

RC (1974 : 672) classe le mot réun. issu de "serein" parmi les "allomorphes créole de termes français techniques ou rares" (ils ne figurent pas dans le *Dictionnaire du Français Contemporain* pris comme corpus d'exclusion) et précise que ce mot existe en mau. : "la serē" (petite pluie fine du matin ou du soir). S'il est devenu rare dans le français actuel, il ne devait l'être dans le parler des colons du XVII^{ème} siècle (pour un cas comparable, voir les formes issues de "tuf" dans le comm. 35).

85 Syèl la mare (le ciel est couvert)

A. Les synonymes sont nombreux et la comparaison avec le réun. s'avère, en général, très fructueuse :

[nwajé, nyajé, nwayé, nwayé] (< (être) nuageux) : réun. (ALRé I, carte 46) "le syèl lé nwayé ou ~ nyàzé".

[{tā, syèl la} maré 1, 2, 7+, 11] (< amarré) : réun. (ALRé I, carte 52) "le tā i kómās àmaré". Quad. (LMPT) "maré" (se gêter (pour le temps)).

[{syèl la, tā} maské 15+, 16, 19] (< masqué) : réun. (idem), "le tā i kómās maské".

[nwaj la buyé 15] (< brouillé) : réun. "le tā i kómās bruyé".

[tā ā bucé, not. 10 et 12] (< bouché) : réun. "le tā i kómās bucé".

[tā ā fè^mé, not. 10] (< fermé) : réun. "i kómās fè^mé".

[tā ā çajé 10] (< chargé) : réun. "le tā i kómās çá^rjé".

Quelques formes n'apparaissent, semble-t-il, qu'en haïtien : [tā ā paré 9, 10]

(< préparer), [tā budé] (< boudier), [gōflé] (< gonfler), [māvé] (< mauvais), tā kuvri]

(< couvert), [tā ā buya] (< brouillard).

B. Comme le réun., l'haïtien use du mot [tā] (< temps ; "état de l'atmosphère à un moment donné", LGRLF) pour dire "le temps est couvert". Ce mot, parfois non déterminé, alterne avec le syntagme [syèl la].

Descriptions :

"le ciel est tout noir" [syèl la tu nwa 8, 16], "il fait noir" [tā ā sòm, tā ā nwa],

[{syèl la ~tā} muvmā] (< en mouvement), "le ciel est plein" [syèl la plē]

(< plein), "le ciel est sale" [syèl la sal] (< sale), "le temps est laid" [lè a lèd]

(< l'heure).

“Il va pleuvoir” : [(l)i pwaɪ fè lapli] ; “il va tomber une belle pluie” : [bèl lapli praɪ tōbé] ; “le ciel se charge de pluie” [l ap rāmasé lapli] ; “nous allons avoir de la pluie” [nu praɪ prā ò lapli].

88 Noms des étoiles (1° bayakou, 2° pousinyè ...)

A. Cette carte confirme les données phonétiques de la carte précédente (formes en majorité dépourvues de prosthèse pour “étoile”). On observe une aphérèse [twaɪ, twɛɪ, twèl ju 10] (qui montre que se poursuit le mouvement de généralisation de l'initiale consonantique des noms), ainsi qu'une variation vocalique [a/è] courante dans l'usage populaire (cf. cartes 279 “Doigt”, 318 “Poi” par exemple).

[twa wè* 2, twa ré 8, 14, twa wa 10] (< les Trois Rois) : la variation est intéressante en ce qu'elle montre le maintien de formes qui ont dû être concurrentes dans l'usage des colons (cf. pour un cas similaire, *in comm.* 79 A, les références à Brasseur (1983 ; “e latin ayant abouti en Normandie comme dans l'ensemble de l'ouest du domaine d'oïl à é ou à è et non à wè ou wa comme en français”) et à Lepelley (1986 : 328 ; combinaison /we/ souvent réduite à /e/, dans le contexte consonne + r, dans la prononciation courante parisienne, au XVII^{ème} siècle). Cf. aussi *comm.* 815 B.

B. Les noms des étoiles : en principe, les noms séparés par des points-virgules sur la carte réfèrent à des étoiles différentes. Cependant, on prendra garde que les noms figurant entre crochets distincts dans la notice ne désignent pas forcément des étoiles distinctes. Le témoin 5 par exemple donne deux noms différents à la même étoile [sé bayaku+ a mēm ki ju a, not.], ce que ne font pas d'autres témoins.

[labèlvéni(s), labèlvénis, labèlbénis] : ce figement est issu du syntagme français “la belle Vénus”.

[lapusɥyè, lapusiyè, lapusinyè, lapusi(n)yè] (< la Poussinière) : la prosthèse est également présente en réun. où le même mot désigne les Pléiades. “Ces étoiles marchent ensemble, formant un peloton” : [āsām yó macé yó fè ò plótō, not. 8] déclare un informateur, tandis que d'autres témoins signalent qu'elles clignotent (scintillent ?) : [sé sa k fè myāmyā 10, ò bān ti étwal k ap mimimi 18]. Ces étoiles sont surtout visibles au mois de juin, précisent les témoins 10 (le 24 juin exactement) et 18. “Elles éclosent en tirant derrière elles un petit cercueil”, selon le témoin 10. A la Réunion, la disparition de ces étoiles est le signe que quelqu'un est mort : “kā li sāvà nà d mun lé mò:”. Le témoin 10 dit que les animaux, en particulier les couleuvres, les détectent avant les humains et qu'elles allongent la langue vers ces étoiles.

[étwal lājélis 5] (< l'Anjélus) : l'une des étoiles qui éclairent le plus, pour le témoin du point 5.

[étwal dimm matē, étwal ju, étwal ba ju, twèl ju, étwal dévā ju, étwal duvā ju zétwal avā ju] “étoile du jour”.

[bayaku, baaku+, ba:ku, baku, bay(a)ku, bāraku] “étoile du matin” d'après Faine (éd. 1974) : le témoin 5 signale sa luminosité. “Elle porte l'heure” (not. 11), on la regarde pour connaître l'heure (not. 15).

[étwal minwi, étwal minwi, minwi] (< de minuit).

[twa wè* 2, twa ré 8, 14, twa wa 10] (< les Trois Rois) : réun. “lé trwá rwá”. Le témoin 10 (cf. not.) leur donne le nom des Rois Mages.

[étwal pólè 3, étwal pólè^r 18, 20] (< étoile polaire).

[étwal kōdwi nwit, kōdzinwit] (< conduit (la) nuit)

[étwal supé] (< souper)

[valèt] (< valet)

[étwal siz è] (< de six heures) : cf. en réun. "létwâl sêkô:^r" et "le gró zétwâl wit ô:^r d swâ:^r"

[étwal kóεō] (< cochon)

[étwal Bōdyé] (< Bon Dieu).

[kukuy 16] (erreur ?) : le témoin pense peut-être au proverbe [kukuy pa zétwal] "la luciole n'est pas l'étoile".

89 Une étoile filante ; l'étoile se déplace très rapidement

A. Cette carte présente un intérêt phonétique : la voyelle moyenne antérieure fait l'objet d'une variation (le phénomène est courant en haïtien, en ce qui concerne les degrés semi-ouvert et semi-fermé). Mais surtout, dans la très grande majorité des points, est attestée une variante ne comprenant pas le [z-] prosthétique (issu de la liaison qui s'observe au français, au pluriel, entre l'article et le nom à initiale vocalique). Cette forme coexiste parfois, chez le même témoin, avec la variante à prosthèse (pts 7, 11, 16). La seule exception est constituée par le point 12 (mais les données sont incomplètes). Le réun., comme du reste, le quad. (LMPT, MB) semblent ne connaître que "zétwal" (pour le réun., plus rarement "létwâl"). Le fait haïtien est curieux, car on ne peut invoquer au sujet de cette langue, comme le fait RC (1974 : 655) à propos du réun., ni la convergence avec le français, ni le niveau culturel, pour expliquer l'instabilité des prosthèses. La graphie qu'emploie Ducœurjoly (1802) révèle déjà, en ce qui concerne l'état de langue décrit (fin du XVIII^e siècle), des alternances de prosthèses "z'ain/n'ain/l'ain" (hameçon), "zépron/népron" (éperon), "zépi/népi" (épi), "l'orage/z'orage" (orage). Tout donne à penser qu'il y a eu, depuis cette époque, réanalyse et prise de conscience du rôle joué par l'article en français (la fréquentation des lieux de cultes y est d'ailleurs peut-être pour quelque chose).

B. Les ressemblances avec le réun. sont, en ce qui concerne le lexique et les croyances, éloquentes :

[étwal filāt 3, 6, étwal filāt 16] (< étoile filante) : réun. (ALRé I, carte 45) "zétwal filāt". A la différence du réun., l'haït. offre les verbes [filē 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 11, 16, 17, 18, 20], [pati] (< partir), [badnē] (< badiner ?).

Si l'haït. ignore la lexie "zétwal kulāt" du réun., il possède également un verbe [kulé 1, 2, 3, 12] : cf. réun. "zétwâl là kulé, zétwâl i kul".

Mais le nom [étwal filé] n'est pas attesté en réun.

Les autres noms du créole haït. [lakōmèt] (< comète ; prosthèse) et [satilit, satélit 15] (< satellite) n'apparaissent pas en réun.

L'étoile filante doit être interprétée, ainsi que le souligne le témoin 16 (cf. notice), comme un "signe". Un tel phénomène annonce, dans les deux cultures créoles (comme aussi en France), un décès et en Haïti, qu'un décès vient – ou est en train – de se produire. Un témoin établit de façon explicite un lien étroit entre l'étoile filante et la personne décédée : [sé zétwal ō mun, not. 15] "c'est l'étoile de quelqu'un". En Haïti encore, on ne doit pas dire qu'on a vu une étoile filante ; cela rend "hypocrite" : [juda, not. 12], ou cela incite à "faire des commérages" : [w ap tripótaj, not. 15]).

90 Lalin (lune)

A. La prosthèse est générale (à noter cependant, l'exception constituée par le point 6). Elle ne semble absolument pas menacée de disparition, malgré la possibilité de réanalyse que rend possible l'existence d'une forme courte (cf. carte 91, et pour un cas inverse le comm. 76 C : alternance [labrēn/brēn]). Sans doute parce que les formes les plus fréquentes dans l'usage résistent davantage au changement linguistique (le français abonde en exemples).

Quelques points offrent une voyelle antérieure nettement arrondie ou une voyelle intermédiaire.

Comparaison entre créoles : réun. "lun ~lin" ; mau. "lalin" ; quad. (MB) "lalin/lin" ; (LMPT) "lalin".

B. Un témoin évoque les "halos de la lune" [sèk, not. 14] (< cercle) et leurs différentes couleurs, annonciatrices de soleil (halo "jaune"), ou de pluie (halo noir ou sombre : [nwa u ã b^wē]). En dialecte normand contemporain, parmi les noms du "halo de la lune", on trouve le mot "cercle" (Brasseur 1970 : 4).

91 Les phases de la lune

A. On observe ici, comme c'est du reste le cas en quad., qu'une forme courte (dépourvue de la prosthèse) du mot "lune" est – sans que ce soit toujours le cas – souvent employée pour désigner les différentes phases de la lune, dans les combinaisons lexicalisées (sous une forme plus française) où le mot se trouve précédé d'un substantif [mwatyé d lún 7], d'un adjectif [plèn lin 4], ce dernier pouvant être issu d'un participe présent français (présence d'une variante isolée dans le Nord (en 1) et d'une accumulation de formes issues d'un participe antéposé au sein d'un triangle circonscrit par les points 12, 14 et 15) :

– [ə kasāt lin 1, kasāt lin 14, i kasāt lin 13] litt. " (à) croissante lune", elle (est) croissante lune",

– [li patāt : patāt lin 15, patās lin 14] litt. "elle (est) partante : (nous disons) "partante lune" "

B. Le lexique doit beaucoup au français, y compris pour des termes qu'on jugerait aujourd'hui techniques ou rares. C'est qu'en milieu paysan, la lune joue un rôle important (cf. les compléments ethnographiques, dans le commentaire 92) ; on s'efforce donc d'en connaître les changements d'états. Cette masse de données constitue un problème de traitement quand on ne maîtrise pas le domaine de connaissances. Nous nous contentons ici, sans toujours garantir l'adéquation des traductions, de proposer les équivalents français (syntagmes et expressions tirés de LGRLF), et les termes créoles réun. (ALRé 1).

Différentes phases sont citées par les témoins :

– [nuvèl lin 2, 4, 8, 9, 10, nuvèl lún 7, lalin nuvèl 9] "nouvelle lune" : réun. (ALRé 1 45) "là nuvèl lun ou ~ lin".

– [prémyé katyé 6, 10, 14, 17, prémyè^r katyé 8] "premier quartier de la lune" : réun. "le prémyé ou prémyé ká^rtyé".

– [plēn lin 17, plèn lin 6, plèn lun 18, plēn → lín 20, laplèn lin 15, laplēn lin 20] "dernier quartier de la lune" : réun. "là plēn lun ou ~ lin, le plē, là lun ou lin ó plē".

– [dènyé katyé 5, 6, 14] "dernier quartier de la lune" : réun. [le dè^rnyé ká^rtyé".

“La lune change de quartier” : [lalin nã əñjé katyé 3, 4].

Autres expressions recueillies :

[mōtā lin 1] : “lune montante” (chute du [t]).

[a kasāt lin 1, i kasāt lin 12, kasāt lin 14, lalin kasān lin 9] (< croissante, < croissant de ?). Voir aussi [krésō lin 1] “croissant de lune”.

[i kasāt lin 12] : cette expression prédicative pose à priori un problème de traduction : on a le choix entre “la lune est à/dans son croissant” (elle croît) (expression glosée “Vx. Temps pendant lequel la lune a une augmentation apparente”, in LGRLF) ou “croissant de lune” (“Mod. Figure échanquée de la lune pendant qu'elle croît et décroît”, LGRLF). La première expression, plus ancienne, semble mieux appropriée que la seconde. Pourtant un prédicat “elle (est) croissant de lune” ne nous semble pas unimaginable en créole, le “d(e)” du français ayant pu se désonoriser dans le cadre de sandhi, en [t] créole. La prononciation de [-t], issu de la forme longue orale du féminin présente dans la lexie d'origine (“lune croissante”), est cependant un meilleur argument en faveur de la première solution. Un phénomène de confusion paronymique (croissant/décroissant) est envisageable.

Il faut ajouter l'existence d'un micro-système parallèle :

[li patāt 15 ; patās lin 14, patāt lin 15] (< partante, < partance ?), litt. “elle (est) partante” (“la lune est dans son décroît”), “partante lune”.

Rappelons également qu'a été mentionnée à propos d'un précédent commentaire (cf. 75 F), une trace de participe présent figurant dans un contexte assez similaire [w ā lēvāt sōlèy 1], distinct lui aussi du type de contexte dans lequel Dejean (1980) isole ses propres “traces”. Certes, il est encore trop tôt pour parler d'un “suffixe créole productif de participe présent” ; et nous devons nous garder de “mettre au compte du créole des dérivations marquant les étapes par lesquelles le latin vulgaire est devenu le latin moderne” ; cf. la critique que D'Ans (1968 : 26) fait à Hall (1953 : 35-36), et dont Dejean (1980 : 140) rend compte. Mais l'inventaire des formes s'enrichit et sa distribution régionale se précise, ce qui n'est pas rien.

[lalin nã plēn 1, i prā plēn 2, li āsēt 15, li plēn 15, i plēt lin 12] “la lune est pleine”.

[dēku 18, déku ; pèmyè^r déku 4, prémyé déku 8 ; déku d lin 16 ; lalin déku 9 ; kat ju déku 7 ; nu nã déku 3, patās lin 14, 20, patāt lin 15] “déclin, décours de la lune”.

[trèz lalin 16, 18] “la lune est à treize” : cf. aussi comm. 92 (notice 8), “la lune est à quinze”, “la lune est à quatorze”.

92 Croyances, superstitions liées à la lune

A. Quand la lune est sombre, c'est le signe qu'il y aura de l'eau (pluie) ; quand, au contraire, elle est claire, on aura du soleil (not. 1).

On doit tenir compte des différentes phases de la lune pour faire les plantations : chaque plante doit être plantée à son heure. Le halo qui cerne la lune est annonciateur de pluie. Quand la lune n'annonce pas de la pluie, elle annonce du vent (not. 2).

On observe la lune, et on dit en fonction des phases : c'est une lune à planter des bananes, c'est une lune pour planter le manioc (not. 3).

A la pleine lune, c'est le bon moment pour planter le manioc, le “giraumont” (*Cucurbita moschata*) et bien d'autres plantes (not. 3).

Si on plante en fonction des phases lunaires, on fait de meilleures plantations : le meilleur moment est celui de la nouvelle lune. Le décours est aussi un bon moment. La lune a de l'influence et sur les animaux, et sur les humains : "elle gouverne tout ce qui existe" : [sé lalin ki mèt a tut bagay] (not. 5).

Il n'y a pas que les femmes à être influencées par la lune (règles) ; les hommes aussi le sont dans une certaine mesure : il y a des moments liés à la lune où ils font l'amour, et d'autres non. De la même façon que les femmes ont leurs règles, les hommes aussi en ont : [fām nā gē règ, u mèm u gē règ pa w tu] (not. 6).

Si tu plantes des plants quand la lune n'est pas bonne, tu obtiendras des maïs tout chétifs (notice 7).

Quand la lune est toute ronde, on dit qu'elle est "à quinze" ; c'est au moment où elle rase la montagne. Quand elle émerge de la montagne, qu'elle vient d'apparaître, c'est l'Anjelus, elle est "à quatorze". [...] Ces choses sont essentiellement une affaire de femmes ; ce ne sont pas les hommes qui les contrôlent ; c'est une question importante. [...] On plante les bananes quand la lune est croissante ; on plante le manioc et les patates douces quand elle est à son décours (not. 8). [En France aussi, on plante en lune montante ce qui s'élève au-dessus du sol, et en lune descendante les légumes-racines : la métaphore est évidente].

Quand la lune est claire, on ne peut pas planter n'importe quoi : ça donnerait des chenilles. C'est quand la lune est à son décours qu'on coupe le bois. Si on le coupe quand elle est claire, le bois se pique et pourrit (not. 10).

On ne plante pas à la pleine lune : c'est mauvais. Quand la lune est à treize, c'est le meilleur moment pour planter. Quand la lune est à la fin du décours, si on plante, c'est mauvais : la rosée tombe sur les plants. Au moment du "clair de lune" (croissant ?), c'est mauvais de planter : les plants se piquent, les "pailles" pourrissent, les tiges pourrissent (not. 16).

Pour certaines plantes, c'est le décours qui convient : patates douces, [karayib] (?), [mazōbèl] (*Colocasia esculenta*). Les bananes, on les plante à la nouvelle lune pour avoir de nombreuses tiges. Si on plante les ignames (*Dioscorea* sp.) quand la lune est "à treize", elles sont grosses (not. 17).

Le meilleur moment pour les plantations, c'est quand la lune est à treize. La lune a de l'influence sur beaucoup de choses : ainsi si un animal naît quand la lune est bonne, cela te donnera une bonne bête (not. 18).

Tu attends que la lune soit "à treize" pour planter les bananes ; quand la lune s'arrondit, tu plantes les [mazōbèl] (not. 19).

Quand on plante à la pleine lune, on dit que les plantes "ont un chou", que "leur partie intérieure est en chou". Ce n'est pas bon ; quand tu les manges, il y a de l'air à l'intérieur (les plantes grandissent tout en feuilles ?) (not. 20). Cette valeur de [ɛw] en créole est peut-être à mettre en relation avec certains emplois familiers du mot "chou" en français (= échec, échouer ; "un chou blanc", "faire chou blanc", LGRLF).

B. On trouve à la Réunion (ALRé I, p. 57) le même type de croyances quant aux influences des phases de la lune sur les activités agricoles et certains phénomènes naturels.

95 Nway, nyaj (nuage) ; 96 les différentes sortes de nuages

A. Les enquêteurs ayant eu soin de relever le polymorphisme dans toute son étendue, nous avons ici une carte qui intéresse surtout la phonétique diachronique ; elle

permet de nuancer quelque peu les propos d'Alleyne (1966 : 295) sur ce qui serait "le plus souvent" le correspondant créole de [j] français final, à savoir [y] : on voit ici que des formes en [j] se sont bien conservées dans toutes les zones, coexistant parfois avec une forme en [y]. Cette alternance a du reste déjà été relevée à propos de la carte 4 [mōtɔj ~ mōtəj] ; on la retrouve entre autres sur la carte 101, où toutefois les variantes sont exclusives et celles en [j] final plus nettement circonscrites. Il semble donc que certains vocables résistent mieux au changement que d'autres. Le réun. présente lui aussi une alternance consonantique en finale : "nwāj ou nyāz" (ALRé I, carte 46). Les formes réun. présentent une variation très proche de celle de l'haït. en ce qui concerne le second segment [w ~ w̃ ~ y] (voir également les comm. 71 et 82).

Quad. (MB) "niaj" ; (LMPT) "niyaj"

B. Autres variantes :

[vapè^r 6/vapè 11 ?/ vwapè 12] < vapeur : la définition qu'offre LGRLF du mot "nuage" est la suivante : "Amas de vapeur d'eau condensée en fines gouttelettes [...]". RC (1974) ne mentionne pas cette forme à propos du réun. Quant à MB et à LMPT, ils proposent pour le mot "vapè" l'acception "vapeur". [brya 12] < brouillard. Le réun. (ALRé I, carte 47) offre une forme "bruyá:^r" (gros nuages gris).

C. Les sortes de nuages : on relève en particulier les formes [ɛatò 2, gwò ɛatò nwaj 4, ò gwò ɛatò 10] (< château), et également [guf 10] (< gouffre) pour référer à un nuage très imposant. Les autres créoles examinés ne paraissent pas connaître ces mots dans ces emplois.

98 Les noms des vents

A. Il n'est pas facile d'interpréter la carte, les témoins ayant fourni peu de paraphrases explicatives et les systèmes des vents étant d'une complexité assez déroutante pour le non-spécialiste. Aussi nous aiderons-nous du passage que D'Ans (1987 : 12 et suiv.) consacre aux vents, à la pluie et aux cyclones pour tenter de mettre un peu d'ordre dans les données. En résumé, on note la présence d'alizés, vents dominants dont l'action est corrigée non seulement par celle des brises de terre et de mer, mais aussi par deux autres systèmes de vents, les nordets et les vents d'est/sud-est.

On remarque tout d'abord que les vents sont parfois, sur la carte, désignés par les noms des points cardinaux d'où ils soufflent : [wès 1, sid 14, nò 16, lès 9] ou par le changement de temps qu'ils annoncent [tāpèt 5].

- [vā nòdé 3, 6, 8, 17, 20] < nordet : les vents nordets "trouvent leur origine, selon D'Ans, au-dessus des grandes plaines froides de l'Amérique du Nord, [et] apportent dans leurs bourrasques des basses températures, des ciels lourds et de la pluie." La réponse laconique du témoin 3 (cf. notice) est à cet égard éloquente : "vent nordet : sur la mer, comme une grosse tempête".

- [vā t sòt nā lès 9, lès 10, 20] < vent de l'est : d'après D'Ans, "les vents d'est/sud-est [...] sont produits par des vagues de basse pression originaires d'Afrique Occidentale, qui traversent ensuite l'Atlantique. Actifs de mai à novembre, c'est surtout d'août à octobre qu'ils se font sentir en Haïti, sur la face méridionale de la Péninsule du Sud". Il convient peut-être de considérer comme des synonymes les formes [vā ān sid, vā sid 7, sid 14, 16, vā d sid 16]

- [vã nò 7, 14, 16, 17, 18, 19*, 20] < vent du nord : il s'agit selon toute vraisemblance de l'alizé du nord-est, "vent dominant par excellence" (D'Ans *loc. cit.*) : ce vent "charrie avec lui les masses d'air qui se sont chargées d'humidité au-dessus de l'Atlantique".

- [briz 1, bʒiz vã 3, gwó briz vã 5, briz 10, vã briz, vã d briz 16] < brise : le commentaire du témoin 1 ainsi que la collocation fournie en 5 donnent à penser que [briz] en haït. n'est pas synonyme de [vã] (comme cela peut parfois être le cas à la Réunion) et que le mot n'équivaut pas non plus aux "brise de terre" et "brise de mer" des spécialistes (vents dûs aux appels d'air provoqués tantôt sur la mer tantôt sur la terre par les changements de température). Il s'agit bien plutôt, en tout cas pour certains témoins, d'un vent violent, annonciateur de cyclone : [mé lè tut tã paré, li vin pu péri, dèpi sé ras sa ki gē, li fè briz, not. 1] "mais quand un cyclone se prépare, et qu'il s'annonce désastreux, quand c'est cette sorte (de vent) qu'il y a, [li fè briz]). A la Réunion, le mot désigne tout vent, même violent et RC (1974 : 711) note que cette acception, sensiblement différente de celle du français standard, est "celle qu'on trouve à date plus ancienne ou dans le vocabulaire des marins" (FEW XV/1, 288, b). Le mot créole haïtien semble présenter par rapport à son étymon une spécialisation de sens.

- [vã ã tãpèt 4, tãpèt, tãpèt vã, gwó vã 5, vã tãpèt 8] < vent de tempête) : ce type de vent est distingué du précédent par le témoin 5.

- [vã sèk 6, vã lè sèk, vã sèk 12 (< vent sec, vent l'heure sec, vent sec : comme le précise D'Ans, la pluie est fonction de la taille et du modelé de l'île et les versants des montagnes exposés *sous le vent* reçoivent "une masse d'air déchargée de son humidité" [au préalable, sur le versant *au vent*] qui se transforme en "un vent chaud et sec qui ne fait plus rien d'autre de ce côté-ci, que d'y entretenir la sécheresse [...]". C'est un effet de *fæhn*. Le témoin 6 oppose significativement le "vent de pluie" et le "vent sec" : le premier "vente à terre", le second est un "vent d'en l'air" (cf. notice).

- [vã téryē 20] < vent terrien ? ; "brise de terre" : le témoin 10 est explicite : [afè vã mwē tādè yó mé sé pècè k pi kōn vã téryē : lè yó su lāmè, lè y ap cãjé vã] "cette affaire de vents, j'en ai entendu parler mais ce sont les pêcheurs qui connaissent mieux la "brise de terre" : quand ils sont en mer, quand ils changent de vent". La brise de terre souffle pendant la nuit : la température du sol baisse rapidement produisant un appel d'air en direction de la mer (D'Ans). Les pêcheurs ressentent mieux que d'autres l'inversion des vents : [y ap cãjé vã]. Le témoin 15 (cf. notice) fait peut-être allusion au même phénomène quand il dit que "la terre pousse la chaleur".

- [vã nórã 3] < noroît : "vent du nord-ouest".

- [vã siwa 17] < suroît : "vent de sud-ouest".

- [kalmi 18] < accalmie : il s'agit du "calme plat"

B. [vã nòdé], [vã nórã 3] et [vã siwa 17] sont des survivances de prononciations dialectales qui se retrouvent ailleurs :

- réun. "vã nò:ʳdé" (ALRé I carte 49), mau. "vã d no:ʳdès", seych. "vã d no:ʳdé" (RC 1974 : 821 cite le FEW XVI, 602, a).

- réun. "vã nórwa:".

- réun. vãn sirwá:", québ. pop. "sòrwè" (Lavoie 1986).

C. Le verbe issu de "venter" est doté de deux formes, courte et longue : [vãt ó nò 4] et [vã k ap vãté yó 16 ; lè vã vãté l vãté pozé 1].

D. Compléments : [aprè sa gē vā ki pózé : lè vā vāté l vāté pózé l] "le vent souffle doucement" ; [vā jā vā ti lafrèe ki pasé kóté u l l] "(un) bon vent rafraîchissant qui passe près de toi" ; [ō ti vātèz] "un petit vent" (dérivé créole ?).

101 Loray (tonnerre)

A. Pour les formes correspondant au titre de la carte, on remarque une variation phonétique [j/y] en finale (cf. aussi cartes 4 et 95). Les variantes en [j] sont bien circonscrites. On observe presque partout une prosthèse en [l-], le point 2 faisant exception.

B. Synonymes : [kut lóraj] < coup d'orage, [kut éklè 2] < coup d'éclair, [bri lóraj] < bruit d'orage, [piyé 16] (cf. carte 103), [guf, not. 12] (cf. carte 95, notice 10 où le mot réfère à un imposant nuage de montagne).

C. Effets du tonnerre : "tu entends le tonnerre tonner" [u tādé lóraj gōdé 19] (cf. Brasseur 1970 : 6 : "il gronde" (= il tonne)) ; "le temps fait du bruit" [tā ā lèkó 20] (cf. aussi *in* carte 27, points 3 et 20, les prédicats employés pour exprimer les bruits de l'eau qui s'engouffre dans la "ravine") ; "il fait également trembler la terre" [i trāblé latè a tu wi ! not. 12].

D. Ethnographie : [lóraj la kōn tōbé 9] "le tonnerre tombe parfois", [gwó lóraj ki tōbé pu pèri pyé-bwa 12] "gros tonnerre qui tombe et fait périr les arbres". Ces données (même mot pour référer au tonnerre et à la foudre) sont confirmées par celles de la carte 103.

E. Créoles autres : réun. (ALRé I 54) "lóràj, lóràz, lóràž" ; guad. (MB) "loraj" (tonnerre ; orage) ; (LMPT) "loraj" (foudre et tonnerre).

102 Zeklè (éclair)

A. L'intérêt de cette carte est essentiellement d'ordre phonétique : la prosthèse en [z-] est loin d'être généralisée, la répartition des formes avec et sans prosthèse assez régulière (dans un cas, on observe la coexistence chez le même témoin des deux variantes). La première voyelle moyenne fait l'objet de variation [é/è] (pour d'autres illustrations du même phénomène, cf. par exemple cartes 89, 197, 253, 277). Ce flottement entre les degrés semi-ouvert et semi-fermé s'observe également pour les voyelles [ó] et [ò]. Il s'agit de couples de voyelles phonologiques pour lesquels le rendement des oppositions est très faible. Enfin, certaines variantes présentent le [ʀ] post-vocalique (pts 4, 6).

B. Variantes lexicales : [ku ɗ zèklè 5, ku t zèklè 7]. Le réun. (ALRé I, carte 54) offre les formes "zèklè:ʀ" et "ku d zèklè:ʀ". Guad. (MB, LMPT) "zèklè". Cf. aussi la locution française vieillie "coup de foudre" : "éclair" (LGRLF).

C. Vocabulaire associé : "tu vois des éclairs qui sillonnent le ciel ici" : [u wè zèklè yāyāyā isit, not. 9]. Ce verbe en évoque un autre, énoncé à propos de certaines étoiles sur la carte 88 [myāmyā 10] "scintiller". Dans les deux cas, on se trouve en présence

de mots (onomatopéiques) qui dénotent des traces lumineuses dans le ciel, et qui tout en différant légèrement, ont un noyau dur constitué de la séquence [yã̃yã̃] : ces mots conventionnels nous semblent donc relativement motivés (imitation vocale de phénomènes visuels).

103 La "foudre" est tombée

A. Neuf locuteurs sur vingt utilisent la même forme [lɔray ~lɔraj] pour référer au tonnerre et à la foudre. Il est à noter de ce point de vue que pour le quad., LMPT offre pour la forme "loraj" les acceptions "foudre" et "tonnerre", tandis que MB propose "loraj" pour "tonnerre" et "orage", mais rien pour "foudre".

[pyè, pyè lɔray, pyè lɔraj] < pierre : il y a peut-être un rapport avec les [pyè tɔnè] qui désignent les silex taillés des anciens précolombiens. Le témoin 18, lequel glose [pyè] comme variante rurale, mentionne du reste en premier lieu [tɔnèʀ]. Ce n'est que dans ces deux lexies que se conserve le mot fr. "pierre" (habituellement, on use du mot [wòɛ]).

[fló, fló lɔray 19] < flot ?

Ni [pyè] ni [fló] ne semblent attestés dans les autres créoles examinés.

B. Croyance mentionnée au point 19 (notice) : au bout d'un an et un jour, la "pierre" de foudre remonte à la surface ; si tu la trouves, elle te rend riche.

104 Siklòn, kout tan (cyclone)

A. Plusieurs variantes coexistent sur cette carte et on note que le terme glosé comme "moderne" par le témoin 19, [siklòn], connaît une diffusion remarquable : tous les témoins – sauf un, celui du point 20 – le mentionnent et assez souvent le citent en premier lieu. Sans doute doit-on cette évolution des dénominations à la diffusion par la radio dans les zones les plus reculées de l'île de bulletins météorologiques en période de cyclones : les auteurs de l'ALRé (tome I, carte 53) signalent le même phénomène, dû aux mêmes causes. Si les dénominations plus anciennes ne sont en général pas oubliées, il faut cependant noter que les points 14, 15, 17 où n'est mentionné que le terme "moderne" témoignent d'une évolution plus radicale qui s'explique sans doute par leur situation géographique centrale : comme l'explique D'Ans (*op. cit.*) "c'est la péninsule du Sud, régulièrement exposée aux vents d'est/sud-est qui reçoit la plus grande part des cyclones, toujours entre les mois qui vont d'août à octobre".

Autres variantes : [tã, kut tã, mové tã ; vã, grã vã tãpèt ; tãpèt, tãpèt vã, tãpèt mové vã ; briz] < temps ; vent ; tempête ; brise : en ce qui concerne [kut tã], cf. les locutions françaises "coup d'air, de chaleur, de foudre, de mer, de soleil, de tonnerre, de vent" (LGRLF). Dans tous ces exemples, "coup de" dénote une "action brusque, soudaine ou violente (d'un élément, du temps)" (LGRLF). De façon assez curieuse, le créole haïtien n'offre pas de mot qui pourrait être issu du terme de marine "coup de vent".

Le témoin 10, et semble-t-il le témoin 1 (notice), introduisent une distinction entre les "cyclones avec pluie" [siklòn dló, déliz, déliz dló 10] (< déluge) et les "cyclones sans pluie" [siklòn vã].

Aux points 3, 9 (notice) et 20, les témoins citent des noms de cyclones plus ou moins importants (usage de prénoms féminins et masculins) : [gõ õ tã k té pasé li

rélé, yó rélé l Azèl] "il y a eu autrefois [en 1954] un cyclone qui s'est appelé, qu'on a appelé Hazel".

[li fè tã 20, li pral fè yō tã 16] : "il y a un cyclone, il va y avoir un cyclone".

B. Le réun. (ALRé 53) offre "kudvã, siklõn". "kudvã" qui est le "terme proprement créole" (on a vu que "siklõn" est d'introduction récente), selon RC (1974 : 741), existe aussi en mau. et en rod. "C'est – poursuit RC – introduit dans le lexique terrien, le terme de marine : "coup de vent : Mar. grand mauvais temps en mer", Lar. (L'FEW ne donne rien pour ce mot.)".

Pour le guad. on a "siklõn" (LMPT), "siklonn" (MB) et aussi "vã" (MB) : on vérifie une fois de plus que le créole de Marie-Galante présente des affinités évidentes avec le créole régional d'Haïti, qui sont probablement dues à des faits de conservatisme.

On trouve aussi en réun. (ALRé 1, carte 56) "œ déluj" (pluie diluvienne accompagnée d'inondations).

C. On trouve, à la suite de la carte 104 dans l'ATLAS, les données textuelles issues de la question 105 ("Croyances relatives au cyclone").

106 Lakansyèl (arc-en-ciel)

A. Trois formes ne présentent pas la prosthèse du [l-], celles qui ont été enregistrées en 3, 6, et 18. Lors de l'examen de la carte 102 ("Eclair"), on a pu voir que dans ces mêmes localités (et dans bien d'autres zones), les formes recueillies ne présentaient pas non plus de prosthèse.

B. Réun. (ALRé 53) "lá'kãsyèl". Guad. (LMPT) "lakansyèl", (MB) "akansyèl/arkansyèl" (absence d'élément prosthétique).

107 Croyances portant sur l'arc-en-ciel

"Aucune notion dans la religion des Fon du Dahomey n'égale en complexité et en raffinement celle de Dan. Celui-ci n'est pas, à proprement parler, une divinité mais un pouvoir semi-personnel figurant à côté du Créateur dont il a été l'instrument et l'assistant dans l'organisation de l'univers. Dan est une force qui donne vie et mouvement. Par lui-même Dan ne fait rien, mais sans lui rien ne peut être fait. *Tout ce qui bouge, tout ce qui est sinueux, tout ce qui est rond, est du ressort de Dan.* Les manifestations de Dan sont innombrables, mais la plus importante est Dan-ajida-whèdo que l'on voit sous la forme de l'arc-en-ciel." (Métraux 1958 : 320 ; nous soulignons).

A. L'arc-en-ciel est, dans le vaudou haïtien, associé à deux [Iwa] (divinités du panthéon) : le [Iwa Dãbala] (doublet catholique : Saint Patrice représenté chassant les serpents d'Irlande) et son épouse [Ayda Wédó] ont en effet comme symbole la "couleuvre arc-en-ciel". Les personnes possédées par ces divinités imitent les mouvements de cet animal. Le [Iwa Dãbala] a comme habitations les sources et les rivières, il préside à l'eau. Il se caractérise par la finesse, la richesse, le bien et le blanc, sa couleur, est le symbole de la pureté. Le Iwa et son épouse sont représentés sur le poteau central du péristyle par deux serpents et un arc-en-ciel.

"La tête de *Ajda* semble plonger dans le bassin d'eau placé près du *poto-mitā*. En effet, *Ajda* passe pour le loa arc-en-ciel qui monte vers les nuages chercher le tonnerre et le ramener sur la terre, mais en même temps pour celui qui a toujours soif. On sait par ailleurs que l'offrande principale réclamée par *Dāmbala* est l'œuf, symbole de la fécondité, de la vie, de la prospérité. Ainsi l'association de *Dāmbala* et *Ajda*, ce dernier étant le serpent arc-en-ciel, n'est pas purement arbitraire" (informations et extraits tirés de L. Hurbon 1972 : 106 et 107).

B. Certains témoins font une référence explicite à la couleuvre (1, 5) ou à [Dābala] (12), même si parfois ils se montrent critiques à l'égard de telles croyances (5).

De même, de nombreux informateurs associent l'arc-en-ciel à l'eau (1, 6, 8, 11, 14, 15, 17, 18, 19 : il boit l'eau ; 8 : il descend dans les sources ; 12 : certains vivent sous l'eau ; d'autres vivent sous la mer ; 14, 16 : il apporte de la pluie ; 9 : il boit un peu du mauvais temps qui arrive, il le combat).

Nombreux aussi sont les témoins qui insistent sur son attribut vestimentaire (chapeau ou bonnet). L'arc-en-ciel ôte son chapeau quand il boit (11, 18). Cet attribut procure la richesse à celui qui réussit à s'en emparer (3, 14, 17, 19, 20). On place le bonnet dans une barrique, et le lendemain on la retrouve remplie d'argent (14). Il ne faut jamais rendre son bonnet à l'arc-en-ciel : il reprendrait l'argent acquis (19)

Mais l'arc-en-ciel se méfie et peut poursuivre le voleur : pour lui échapper, il faut tourner autour d'une maison (6), d'arbres (6, 15), se réfugier dans une église (7, 19) ou bien passer sous une barrière (17). Il ne faut en aucun cas courir en ligne droite : il vous happerait (15, 17, 19). En tournant, on le trouble (15, 19). Parfois, comme cela s'est passé (dit-on) à La Gonave, il emporte avec lui le voleur maladroit (8) qui disparaît à jamais. Si on lui rend son bonnet, il peut laisser de l'argent en échange (17, 18).

Autres croyances :

il ne faut pas le désigner du doigt (3, 4, 17) sous peine de se faire maudire (3), avaler (14, 19), couper le doigt (12, 16) ou d'avoir le doigt cassé (11), sous peine aussi de se faire engloutir (15), de devenir infirme (17). Il existe des variantes : ne pas désigner l'arc-en-ciel du doigt avec un grain de sel (16, 19), avec un couteau (16). Ici aussi, certains témoins (4) se montrent sceptiques quant aux croyances populaires ou font état de croyances opposées et obsolètes (18) : certains disent que si on le montre du doigt, il vous le coupe ; d'autres prétendent que si on prend un couteau avec un grain de sel et qu'on le place en direction de l'arc-en-ciel, c'est lui qu'on coupe. Il ne faut pas se présenter devant lui : il vous avalerait (15)

Quand il y a deux arcs-en-ciel, on dit que ce sont le mâle et la femelle (11).

108 Tranbleman tè (tremblement de terre)

On ne s'étonnera pas de constater que tous les témoins ont fourni au moins une forme en réponse, les tremblements de terre (de faible intensité) n'étant pas rares en Haïti. Le témoin 12 en décrit un d'importance : [lè i fèt la, m sâti tèt pégi a ap racé ak mwē, épi sé nā tè-platō tākū w a di tè a ap défalé ak mwē, épi ò lòt kadè i étēn ...] "quand il s'est produit, j'ai ressenti que toute la zone s'arrachait en même temps que moi ; ça se passait sur un plateau, on aurait dit que la terre glissait en m'entraînant ; peu de temps après, ça a cessé...".

A. Phonétique : dans cette carte coexistent, de façon évidente, des formes approximatives du français (3, 4, 5, 6, 8, 17, 18) – la variante 4 étant la plus proche de l'étymon : maintien du "e muet", présence d'un [r] final) – et des "approximations au carré" (Chaudenson 1986 : 90). Ces dernières (simplifiées pour la présentation) se laissent classer en deux groupes :

– [trānmā 1, 2, 11, trā(b)mā 7] (rappel : les sons placés entre parenthèses sont faiblement articulés),

– [trāblān 9, latrāblān 9, tāblān 10, trā(m)blām 15, trāblā 16], et aussi [trāblad 14, latrāblad 20]. En réun., il existe un mot "trāblad" (tremblement) que RC (1974 : 878) classe parmi les survivances (renvoi au FEW XIII, 2, 242, a), étant donné qu'un suffixe [-ad] n'est pas retrouvé ailleurs. Nous adoptons provisoirement le même classement pour le mot haïtien.

On peut faire l'hypothèse qu'en diachronie se sont produits les phénomènes suivants : chute du schwa interne avec alourdissement corrélatif du groupe consonantique précédent (>[*trāblmā]), rendant possibles des "simplifications" : dans le premier cas la liquide est effacée et on a un phénomène d'assimilation régressive du mode d'articulation mettant en jeu la nasale (assimilation de la première consonne orale par la consonne nasale) ; dans le second cas, les locuteurs retiennent le groupe obstruante + liquide et ont recours à une troncation : le mot reste syllabable. Comme en français populaire, "le schéma canonique tend à la succession consonne-voyelle (CVCV), et tout ce qui le perturbe risque des réductions qui visent à le rétablir" (Gadet 1992 : 38).

B. Morphologie : on remarque l'existence d'un groupe de mots terminés par le suffixe nominalisant [-ad]. Valdman (1978 : 136 et 147) mentionne ce suffixe qui, selon lui, ne se retrouve que dans le créole de la Trinité (référence à la description de J. J. Thomas, 1869, 1969). Valdman lui assigne une "faible vitalité" (comme du reste à la dizaine de suffixes nominaux qu'il retient) ainsi qu' "un haut niveau de motivation morphologique et sémantique" ; il note que c'est un suffixe à "signification abstraite", "produisant des noms d'action perfective" (même signifié pour le suffixe [-ay]). RC (1974 : 878) assigne au réun. "trāblad" (tremblement) une origine dialectale française (FEW, XIII, 2, 242, a). Le mot "tremblade" n'est pas attesté dans LGRLF, mais figure dans le Larousse qui le glose comme populaire (RC).

Quant au segment [la-] présent dans les variantes [latrāblān-tè 9, latrāblad 20], il ne semble pas qu'il ait dans ces contextes une valeur nominalisante (Valdman 1978 : 153) : au point 9, on note l'alternance, chez le même témoin, de deux variantes (± élément agglutiné).

[latè trāblé 12] : on note que les termes du composé sont inversés.

C. "La terre tremble" : [tè a εuké, li brānē ; tè a trāblé 20] < souquer ?, branler ? ; trembler : l'entrée "brannen" figure dans Valdman *et al.* (1981) avec l'acception "bouger", mais ce dictionnaire n'enregistre pas [εuké] avec ce sens. RC (1974 : 710) signale, à propos du verbe réun. [brādéd] (bouger, remuer qch ; s'agiter), l'existence d'une forme comparable en mart. ("brannein") et fait référence au FEW (XV/I, 245, a). Le verbe haïtien est lui aussi issu de "brander".

D. Quad. (MB) ?, (LMPT) "tranmantè". Mau. (BH) "trambleman de ter".

109 Lapli (pluie)

Dans l'ATLAS, les données relatives à cette question se trouvent placées, sous forme textuelle, à la suite de la carte 111 ("Il est trempé jusqu'aux os").

A. Toutes les variantes offrent la prosthèse [la-] et partout est attestée la variante [lapli]. Mais quelques témoins font alterner deux variantes, dont parfois l'une très proche de l'étymon où se maintient le glide [laplwi 15, 18]. Usages concurrents également chez les témoins 6 [laplũ] et 15 [laplu] qui témoignent d'une relative instabilité. Cf. le réun. (ALRé I, carte 55) où s'observe la même variation : "là plwi, là plu, là pli". Guad. "lapli".

B. Vocabulaire associé : "goutte d'eau" [grē-dló] ; ([grē] est un classificateur.

"Il bruine" : [lapli ap deguté, l ap farinē 20]. Comparer avec le réun. (ALRé I, carte 57) "i degut, i farin".

"J'ai eu le temps de rentrer ; je ne me suis pas fait surprendre par la pluie" : [m gē tã rivé, lapli a pa gē tã prã m nã wut 18].

"Le temps s'annonce gros de pluie" : [tã ã ap fè kuđ laplũ 6] (cf. carte 104, les formations en [kut] < coup de).

C. Le créole réun. offre un verbe "fariné" (bruiner) que RC (1974 : 756) rapproche du verbe haïtien. Voir à ce sujet le comm. 112A.

RC *op. cit.* ne cite pas de verbe "degut" pour le réun. (mais un tel verbe est attesté dans l'ALRé I) ; il examine (p. 748) le substantif correspondant "degu" (petite quantité de liquide) qui constitue une survivance (renvoi au FEW IV, 348, a).

Cf. en complément carte et comm. 112.

110 Se protéger de la pluie

Dans l'ATLAS, les données relatives à cette question sont placées, sous forme textuelle, à la suite de la carte 111 ("Il est trempé jusqu'aux os").

A. [paré, paré lapli, paré ã lapli 10] < embarrer, barrer, parer ? : si nous hésitons sur l'étymon probable des formes haïtiennes, c'est d'abord parce que le réun. (ALRé 55) offre des formes assez proches d'un point de vue formel : "ãpá:^r la plwi, rãpá:^r là plwi, bãrè là plwi, ãbàré là plwi". RC (1974 : 690) classe "ãbaré" (arrêter, barrer la route) parmi les termes d'origine française (FEW I, 258, a). Il en va de même pour "baré" (arrêter) (FEW, I, 257, a). L'assourdissement de la consonne, systématique en créole haïtien (et qui s'observe également en réun. (comparer "ãpá:^r" et "ãbàré"), est peut-être dû à un phénomène d'attraction paronymique ("parer"). Il est fort possible cependant que l'étymon soit tout simplement "parer". En effet, ce mot est glosé comme suit dans LGLRF : "Fig. et vx. Empêcher (une menace, un événement fâcheux) de se produire ou de nuire. Éviter. Parer la tempête [...]"; le mot figure également parmi les termes de marine (parer un abordage : l'éviter). On pourrait donc être en présence ici d'un terme de marine, passé dans le lexique terrien. De plus, le guad. offre "paré" avec des valeurs proches ; "s'abriter" (LMPT) ; (MB) ?.

B. Données complémentaires : Comment se protège-t-on de la pluie ? : "tu t'abrites sous ces arbres, sous un arbre" : [w ap paré ãba pyé-bwa yó 2, u paré ãba yó pyé-bwa

7] ; "je vais me mettre au pied de cet arbre-là" [m pral rété nã b/mũ(n)da bwa sa a la 20]. On se protège également en se mettant sous un rocher : [mba wòe 17, u pral paré l nã õ kay wòe 20], en entrant dans une maison : [u ãtré nã õ kay 14], ou bien en se mettant des feuilles sur la tête : [u kupé fèy u mèt su tèt u 20].

"La pluie, on s'en protège (litt. elle se pare) sous les arbres" : [laplũ, i paré ãba pyé-bwa] : "diathèse moyenne".

111 Li mouye an tranp (il est trempé jusqu'aux os)

Sept expressions sont recueillies :

- [muyé, muyé trãp, muyé ã trãp, li muyé kòm kana 11] < mouiller : quad. (LMPT) "mougné/mouyé" (mouillé, se mouiller), (MB) "mouyé" (mouiller). Cf. réun. (ALRé I, carte 56) : "muyé ã kànã.f".

- [trãpé 3, 9] : cf. réun. (RC 1974 : 14) "trãpé ã kana.f" ; quad. (MB) "tranpé" (être trempé par la pluie), (LMPT) "mété lenj-la alatranp" (à tremper). LGRLF : "trempé des pieds à la tête ; Fam. trempé comme une soupe".

- [u fè sòs 1, fè trãp 7] : cf. réun. (ALRé I, carte 56) : "muyé ã sòs".

112 Farinay (bruine, crachin) ; il bruine

A. [ti farinẽ 2, ti fariné 11, farinaj 3, 4+, 15, farinay 6, 7+, 8+, 9, 11, 14, 16, 19, farin lapli 4] < farinage, fariner, farine ? : la variation [j/y] en finale a déjà été relevée ci-dessus (cartes 4, 95, 101, par exemple). Comme l'écrit RC (1974 : 756), qui ne retrouve pas le terme "farin la pli" dans les glossaires dialectaux, "l'existence du même terme dans l'Océan Indien et dans la Caraïbe donne à penser qu'il a pu être en usage dans les parlers provinciaux [...]". Pour en revenir à l'ALHa, il est bien possible que l'étymon soit "farine" (cf. point 4) ; les autres formes devraient alors être considérées comme des dérivés, témoignant de la productivité des suffixes [-aj/ay] et [-é] en haïtien. Cependant l'existence en quad. d'un verbe "fariné" (cf. ci-dessous) conduit à mettre en question cette hypothèse.

[séré 1, 5, 6, 8, 10, séré lapli 4] (< serein : le mot désigne aussi une "précipitation fine du soir" (cf. carte et comm. 114).

[wuzay 1] < arrosage ? L'existence de la variante [ti lawuzé 16] (< rosée) incite à penser que [wuzay] est construit sur cette base.

[brinay 18, 20, brinaj 18] < bruine : réun. (ALRé I, carte 57, pt 5) : "brwin". Le mot n'est pas pris en compte dans RC (1974), mais sa présence, certes isolée, dans l'ALRé indique que le mot "bruine" a bien été employé par les colons dans les deux zones. Les mots haïtiens confirment la productivité du suffixe [-ay/-aj].

[ti tak dló 16] "petite quantité d'eau" : [ti tak pa ti tak lapli ap farinẽ, not. 16] "petites gouttelettes par petites gouttelettes, la pluie bruine".

B. Réun. (ALRé I, carte 57) "ẽ farin, ẽ fãrinaz, ẽ tit plu" (une petite pluie fine) ; curieusement - puisqu'un verbe construit sur cette base existe -, le quad. (MB, LMPT) ne semble pas (ou plus) connaître le mot "farin".

C. "Il bruine" :

[farina 3, farinẽ 4, 7, 11, 14, 15, 20, fariné 19] : réun. (ALRé I, carte 57) "là pli i fãrin" ; quad. (LMPT) "fariné".

[kraɛɛ 2, 7] < crachin ? : il s'agit d'un mot dialectal de l'Ouest référant à une "pluie fine et serrée" (LGRLF). Une attraction paronymique par [kraɛɛ] (crachat, cracher) a pu se produire, expliquant le changement de voyelle.

[déguté 20] : comme nous le précisons dans le comm. 109C, RC (1974 : 748) n'offre pas "déguté", mais étudie "dégu" (petite quantité de liquide (pluie, boisson)), en précisant que le mot existe aussi aussi en haïtien. Nous ne l'avons jamais entendu que sous la forme [dégut] (goutte). "dégu" est versé par RC parmi les vocables d'origine française (FEW IV, 348, a).

[fè ti yēyē ti yēyē] : Valdman *et al.* (1981) donne deux entrées ("yengen" : 1 v. intr "se plaindre" ; 2 attrib./nom "pleurnicheur, fainéant") qui ne présentent pas de rapport sémantique avec la forme qui figure sur cette carte.

114 Seren (précipitation fine du soir, pluie imperceptible)

Le mot est d'origine française (< serein) : "Littér. ou régional. Humidité ou fraîcheur qui tombe avec le soir ou après une belle journée [...]" (LGRLF). Le réun. (ALRÉ I, carte 57) offre du reste des variantes très proches : "srē, srē n n̄wit (comparer avec ALHā, points 1, 10, 12 : "serein de nuit"), srē du swá.f". En haïtien, les deux voyelles peuvent faire l'objet d'une variation (± arrondie en 11, 20), (± nasale en 7).

[farin lapli 4, ti lawuzé 19] : les témoins donnent ici des "variantes" parasynonymes (voir aussi la carte 112, pour de telles approximations).

115 Précautions à prendre à l'égard du serein et croyances

A. En Haïti, on craint le serein. Une telle crainte a des racines anciennes (cf. "être exposé au serein, prendre le serein : en éprouver les effets malfaisants", LGRLF).

"Si on a chaud, on ne sort pas dans le serein (froid) ; sinon on mélange le chaud et le froid et on attrape un refroidissement" (1 ; voir aussi 5).

"A partir de six heures du soir, tombe le serein ; on ne sort pas. Quand on est malade, on ne sort pas dans le serein, on ne doit pas toucher l'eau froide ; tout cela agit comme un serein sur toi" (2).

"Si tu es mouillé par le serein, tu attrapes la grippe" (3 ; cf. aussi 7).

"Le [pīŋga sērē] (le "prends garde au serein") ? je ne connais pas, c'est un truc de magie" (5). (Valdman *et al.* (1981) donne de ce mot la définition suivante : "poison qui agit dès que l'on va sous le serein").

"il ne faut pas se lever trop tôt, sinon tu auras froid aux "jarrets", à cause du serein" (6). (Le témoin emploie [sērē] pour désigner la rosée du matin).

"Si tu es exposé au serein de nuit, tu perds l'équivalent d'une cuillère de sang" (8).

"D'août à novembre, le serein est très important. Dans les broussailles, sur les herbes, les feuilles de bananiers, tu recueilles de l'eau ; cependant quand il pleut fort, il n'y a pas de serein" (cf. aussi not. 9, carte 114, où le témoin fait la même observation : le serein tombe en proportion inverse de la pluie). Il faut prendre des précautions surtout quand on vient d'accoucher, pour que le bébé ne prenne pas le serein par l'intermédiaire de sa mère" (9).

"il peut te donner un chaud-et-froid. Si tu viens du serein, qu'il est tard et que tu ne veux pas rentrer au chaud, tu restes dormir au froid" (10).

"Nous prenons des précautions pour que le serein ne nous arrose pas ; il nous donnerait de la tension, il nous ferait faire des imprudences : nous nous couvrons la tête" (11).

“Si tu as la grippe, tu ne vas pas dans le serein ; il te donnerait un [pīnga s'grē]” (14).

“Ne marche pas tête nue dans le serein ; le serein n'est pas bon pour toi ; il va te donner la grippe (14).

“Il te donne la fièvre froide. (Pour l'éviter) tu ne lèves pas trop tôt (cf. aussi 6 : le mot désigne une précipitation fine du matin, semble-t-il), tu ne mets pas les pieds à terre, tu prends des précautions pour que le serein ne tombe pas sur toi ; si tu es sous médicaments puissants, ceux qui viennent de “la grande Province” (= la capitale ?), les médicaments vont mal avec le serein, tu t'emmitouffles, tu te couvres, tu fuis le serein ; tu ne vas pas dans le serein, de préférence tu restes à la maison ; le serein te donnerait mal au ventre, te briderait le corps tout entier” (16).

“Il peut te rendre malade. Quand, du reste, tu es malade, grippé par exemple, tu ne dois pas aller dans le serein. Quand tu as bien chaud, tu n'y vas pas. Si tu sors, tu seras malade. Tu bois de l'eau, tu te laves avec des feuilles, tu bois de l'eau. On peut prendre des médicaments...” (17).

“Quand tu as la grippe, tu prends des précautions à l'égard du serein” (18).

“Il peut te donner la grippe, et si tu es grippé pour avoir été dans le serein, tu attrapes mal à la tête. En cas de grippe ou de mal à la tête, il ne faut pas aller dans le serein. [...] Il peut te donner une bronchite” (19).

“Après avoir accouché, il ne faut pas aller dans le serein. En cas de grippe, il ne faut pas y aller non plus : cela te rendrait encore plus malade” (20).

B. Une importante étude de Peeters (1979 : 130-131), traitant de l'alimentation et de la santé aux Antilles et dans la médecine des XVIIe et XVIIIe siècles, permet de mieux appréhender les propos des témoins de l'ALHa.

“Aux Antilles, ainsi que dans toute l'Amérique latine, on trouve un système commun de représentation du corps et de l'influence des aliments sur celui-ci. Dans ce système, dérivé des anciennes théories humorales, l'opposition et l'équilibre entre le “chaud” et le “froid” tiennent une place prépondérante et sont liés à une stratégie préventive à l'égard des maladies ou plus généralement du mal ou du malheur.”

Peeters ajoute quelques lignes plus loin :

“L'état de santé aux Antilles est avant tout un équilibre entre le “chaud” et le “froid,” qui nécessite un ajustement constant, soit au travers de l'alimentation, soit à l'aide de “thés” pris quotidiennement. Le but recherché est de rafraîchir le corps dès qu'il y a menace de déséquilibre, que la cause en soit interne ou mésologique. L'équilibre du corps n'est donc pas perçu comme limité au corps lui-même ; il est sujet aux influences du monde extérieur, en particulier aux variations climatiques tant au cours de la journée qu'au long de l'année. La notion de “chaud” et de “froid” doit se comprendre essentiellement au niveau symbolique et n'a généralement que fort peu ou pas du tout de rapport avec la température.”

Si les témoins insistent tant sur le danger qu'il y a à s'exposer au serein, c'est que la tombée du soir, en Haïti comme dans les Petites Antilles (cf. Peeters), est le moment “chaud” de la journée (moment porteur de tous les dangers) : du fait du brusque passage du “chaud” au “froid” qu'implique le fait d'être mouillé par le serein, on risque d'attraper toutes sortes d'affections. L'une d'entre elles mérite une attention particulière, en l'occurrence celle dénommée [lafyèw frèt 16]. Il pourrait s'agir d'une fièvre ne s'accompagnant pas de transpiration (l'analogie de ce qu'aux Antilles, on appelle “pleurésie”, selon Peeters). Certaines circonstances sont

considérées comme aggravantes comme le fait d'être déjà malade, d'avoir accouché récemment (influence sur la qualité du lait maternel et donc sur le bébé ?) ou de prendre des médicaments "forts" (c'est à dire très actifs).

"Si tu es exposé au serein de nuit, tu perds l'équivalent d'une cuillère de sang" précise le témoin 8 : c'est principalement par l'intermédiaire du sang, comme l'écrit D'Ans dans un chapitre dédié au corps et à l'âme haïtiens (1987 : 275), que l'action du "chaud" et du "froid" s'exerce sur l'organisme.

Quant au lien étroit entre l'efficacité du poison [pīnga sérē 5, 14] et le serein, il semble pouvoir s'expliquer par le fait que "brutale, violente, et d'autant plus pernicieuse qu'elle saisit un corps "chaud", l'action du froid paraît correspondre au mode de l'agression (et donc impliquer l'existence d'un agent extérieur malveillant) (D'Ans 1988 : 276).

116 Dyab ap bat madanm ni (le diable est en train de battre sa femme)

A. Cette expression, souvent employée pour dire qu'on a en même temps de la pluie et du soleil : [lapli a tōbé ak sòlèy 1, lapli ak sòlèy 3, lapli ap tōbé a sòlèy 9, lapli k ap tōbé āsām ak sòlèy 16], n'a pas été recueillie partout. L'expression elle-même fait l'objet de variations, [zōbi] ("zombi") étant fréquemment cité à la place de [dyab], et le verbe étant variable également : [kalé/bat]. Dans le Sud-Ouest, l'expression connaît une expansion : "le zombi bat sa femme pour des patates douces en robe, 18", "le zombi bat sa femme pour du graton de riz, 20". Le témoin 7, qui ne fournit pas l'expression sollicitée, signale toutefois qu'un coucher de soleil aux teintes "rouges" illuminant toute la montagne s'appelle un [sòlèy zōbi, cf. not.].

Pour certains témoins, ceux enregistrés dans le Nord de l'île, c'est le signe que qqn est mort, est mourant ou va bientôt mourir (1, 2, 4, 5). Le témoin 4 précise même qu'il s'agit d'une femme ou d'un homme marié(e).

Deux témoins (11, 17) attribuent le phénomène au fait que l'arc-en-ciel "boit de l'eau" (cf. également comm. 107).

[lapli mun muri 2, lapli zōbi 2, lapli sèk 6, lapli latusē 19] "pluie de personne morte, pluie de zombi, pluie sèche, pluie de Toussaint".

Une expression reste incompréhensible : [gō ò lapli k nā kuti 11] (il y a une pluie qui est dans la couture ?).

B. Le réun. (ALRé 57) connaît entre autres la variante "le dyab là bāt sō fām pu margé èk sà fig". Il s'agit donc d'une survivance dialectale dont nous avons d'ailleurs retrouvé la trace dans l'ALW (tome 3, p. 27) :

"LUIT (le soleil luit) FOLK. "Quand il pleut et que le soleil luit, le diable bat sa femme et marie sa fille" dicton bien connu (souvent tronqué d'une moitié en finale)". On trouve page 123 du même ouvrage (notice 66) pour "arc-en-ciel" la mention suivante : "Folk. On explique le phénomène par "le diable bat sa femme et marie sa fille"".

117 Lepli (saison des pluies) ; 144 Prentan (saison des pluies)

Les réponses à ces deux questions ont été regroupées dans ce commentaire pour des raisons évidentes. Nous examinons les données de la carte 117, en intégrant lorsque c'est utile les données textuelles qui figurent dans l'ATLAS en complément et à la

suite de cette carte. Lors de l'élaboration du questionnaire, rien ne laissait prévoir le changement sémantique qui avait affecté le mot créole "prentan" : les locuteurs bilingues interrogés connaissaient bien le mot, mais lui donnaient la valeur qu'il a en français. Cela explique la présence de deux questions distinctes.

A. Haïti connaît une grande variété de climats : si certaines régions ont un climat à deux saisons, d'autres régions du territoire ont, quant à elles, un climat à quatre saisons (D'Ans 1988 : 16 et suiv.). S'agissant des régions à quatre climats, il est difficile de savoir, en nous appuyant sur les seuls matériaux de l'ALHa et sans indication explicite des témoins, si le nom relevé réfère aux pluies de printemps, "qui tombent d'avril à juin" (D'Ans, *loc. cit.*) ou aux pluies d'automne. Pour le climat à deux saisons, la saison des pluies a lieu d'avril à octobre.

B. L'inventaire des formes

- [sézō mwa d lépli 1, sézō lépli 5, bō sézō 2, sézō nuri 10, sézō m'è 8, sézō 5, 13, 16*, 10, mwa sézō 7, mwa d sézō 16] < saison
- [lépli 1, 8, léplú 6, lapli 19, tã lapli 3, dat laplú 15, lè laplú 4, lò lapli tōbé 14, nã lapli 17] < les pluies, la pluie
- [prētã 3, 4, 8+, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 19*, 20, pwétã 10, tã prētã 16, prētã 18, prētã d laplwi 18] (les données issues de la carte 117 et de la notice 144 sont compilées) ; < printemps.

Les mots "saison" et, plus encore, "printemps", ont fait l'objet de modifications sémantiques (spécialisation de sens). Il nous semble intéressant de noter que le terme en usage à l'époque coloniale "hivernage" ("grande saison des pluies", c'est-à-dire "pluies tombant de juillet à novembre", d'après Cauna (1987 : 156)) n'a pas été recensé lors de l'enquête, alors qu'il est attesté en quad. (MB) "ivernaj" (hivernage, de juillet à octobre, période pendant laquelle il peut y avoir des cyclones). Le composé "arrière-saison", qui a été également employé par le passé (d'après Cauna *ibid.*) avec l'acception "saison des pluies", est peut-être à l'origine de certaines des formes employées actuellement.

Ducœurjoly (1802 : 390) signale déjà l'emploi néologique du terme "saison" en créole et en français colonial : "Nou dans saison, l'aplie va tombé encor, nous savé planté" ("Nous sommes dans la saison ; il pleuvra encore ; nous pouvons planter"). La saison où il pleut devait être considérée comme la saison par excellence.

Le mot créole [prētã] a parfois (question 144, pt 20), en plus du sens "saison des pluies", l'acception "année où il pleut bien".

Certains des commentaires figurant dans la notice illustrent bien les changements de signifiés (traductions littérales pour "printemps" et "saison") :

- "En mois de saison, beaucoup de pluies, not. 7"
- "Quand il pleut beaucoup, on dit : nous avons trouvé la saison, not. 10"
- "Quand nous trouvons le printemps, la saison, de bonne heure, nous plantons en saison, à la première pluie de février [...] quand nous trouvons la pluie, nous disons comme cela : nous avons trouvé le printemps. Mais les pluies peuvent être inconsistantes, le printemps n'est pas bon, nous ne trouvons pas le bon temps, nous n'avons pas un bon printemps, notre saison ne marche pas, not. 11"
- "La saison du mois de mars, mais oui le printemps commence là, not. 13"
- "Nous sommes dans le printemps des pluies, question 144, not. 18"

- "Quand la pluie tombe en mai, à la Toussaint, et au mois de mars, c'est une bonne année, c'est un bon printemps, les récoltes sont bonnes, question 144, not. 20".

Un seul témoin (probablement quelque peu alphabétisé) cite le terme en relation avec les autres noms de saisons : [prētā, lété, lôtōn é livè : kat sézō, question 144, not. 5].

C. Planter en saison des pluies :

- "Nous ne plantons pas à la première pluie, nous attendons qu'il y ait eu trois ou quatre pluies pour mettre les plants en terre, carte 117, not. 11"

- "Nous attendons que la saison des pluies se déclare vraiment ; ceci n'est pas encore la pluie que nous attendons, nous attendons que la saison des pluies se déclare [...] tu ne plantes pas à la première pluie, tu plantes à la deuxième pluie, question 144, not. 12"

- "Le plus souvent, c'est quand tu trouves la pluie que tu plantes ; si tu la trouves en janvier, tu plantes en janvier ; ainsi, aux vacances, tu croules sous le maïs, carte 117, not. 19"

D. L'ALRé n'offre pas de cartes pour "saison des pluies", mais propose "là sézō" (saison). En guad. (LMPT), le mot "sézon" a aussi cette acception. Le témoignage enregistré au point 4 de l'ALHa "saison des pluies : grande saison ; il y a l'hiver, l'hiver c'est en petite saison" est à rapprocher de la distinction faite en réun. (ALRé 60) "nànà là grān sézō (juillet à décembre) é la ptit sézō (janvier-juillet)". RC (1974 : 945) classe le terme réun. "séző" (dans le tour "la grād séző", c'est à dire l'été austral d'octobre à avril) parmi les néologismes par transfert.

118 Lesèk (saison sèche)

A. [l'ésèk, lésèk, sèk ; sezō l'ésèk, sézō sèk] < (le) sec, saison le sec : à l'époque coloniale, le mot désigne la "sécheresse saisonnière". On parle ainsi de "grand sec de saison" (Cauna 1987 : 138). "Sec" relève probablement du "Vocabulaire des Isles" (RC 1974 : chap. VII). Cf. le guad. *infra*.

[séchrès 3, sésrès 19, séchè 19, séchè 18, s'èchè 17] < sécheresse : en haïtien, on n'a pas la dilation que connaît le guad. (cf. comm. 118 C).

[tā bucé, tā ósèk, tā sèk] < temps bouché, temps sec.

B. "Le sec frappe, not. 8", "le sec tombe, pt 15".

"Quand tu es dans le sec, tu arroses, 2" ; "quand c'est la saison, quand c'est effectif, il n'y a pas d'humidité [...] alors il n'y a pas d'eau pour faire les plantations de patates douces ; je peux dire "le sec, le sec frappe ; c'est le sec", notice 8" ; "la saison est nulle : il n'y a pas de pluie, 10" ; "on est dans le sec, dans le bon sec, 11". On note que [séző] sans détermination réfère, dans les énoncés 8 et 10, à la saison des pluies. Il y a donc dans les deux cas une ellipse rendue possible par la proximité du contexte linguistique amont des énoncés ("l'information préalable" ; Klein 1989 : 151), en l'occurrence ici la question de l'enquêteur.

C. Guad. (LMPT) "chéchrès", (MB) "sèchrès, sèk".

143 Nou nan "ete" ; se sa ki fè li fè cho konsa (période de chaleur sèche)

A. Sur la carte 118, on constate qu'un seul témoin propose le mot [lété] comme variante de [lésèk]. Nous avons donc préféré, plutôt que de rassembler les matériaux sur une seule carte, les maintenir séparés, tout en les associant.

"[lété], c'est le temps où il fait chaud (1), le temps où la pluie ne tombe pas. C'est le temps du soleil (1, 3). La saison où il fait chaud commence à partir des mois de mars-avril ; à ce moment il fait plus chaud. Cela s'appelle la "grande saison" ; on est en grande saison (4). Quand la pluie ne tombe pas, (c'est) l'hiver, le carême (5). C'est le sec ; [lété]+ c'est le sec ; l'été c'est comme ... il y a un peu d'humidité, puis celle-ci décroît régulièrement et un beau jour, on dit : cela commence à être [lété] (8). Oui [lété+] c'est au mois de mars, février : c'est dans les mois d'été que tu es ; même si tu trouves de la pluie, tu es en [lété] (9).

Le témoin du point 15 offre un usage particulier et remarquable du mot puisque quand il fait très beau, qu'il y a un beau soleil chaud, il dit "il fait un bel [lété]". A l'inverse, si le temps est couvert, il dira "aujourd'hui, il ne va pas faire un bel [lété]" (pour un emploi similaire, cf. comm. 117B, ce qui dit le témoin 20 : "Si l'année a été riche en pluies, on dira qu'on a eu un bon printemps").

B. Réun. (ALRé I, carte 60) "lété, là sézō là èlè:ʀ, le tã là sàlè:ʀ, lã grãn sézō". Il est à noter qu'au point 4 de la question 143 on trouve un tour presque identique [grãd-sézō].

LE CALENDRIER LE DECOUPAGE DU TEMPS

119 Ane sa a (cette année)

A. La première chose à souligner à propos de cette carte est l'absence presque générale d'une prosthèse en [l-] (trace de l'article français) ; il faut noter toutefois une exception en 19. Cette absence pourrait être l'indice que le mot a fait l'objet d'une acquisition tardive : RC (1974 : 655), à propos d'observations similaires tirées du réun. (prosthèses résiduelles) et du mau. (domaines du vocabulaire ne présentant pas l'agglutination), conclut que les mots ne présentant pas la prosthèse ont été acquis "par des locuteurs créoles qui percevaient déjà, avec plus de netteté, les structures fondamentales du français" (ce qui ne remet pas en cause les acquisitions plus anciennes). Ducœurjoly (1802), dans l'ouvrage duquel on trouve plusieurs indices de l'instabilité des prosthèses à la fin du XVIIIème siècle, ne présente malheureusement pas ce mot. Il nous semble que le fait est ici trop général pour qu'on puisse le rapporter à une instabilité préalable. Le réun. (ALRé I, carte 58) comme le quad. (MB, LMPT) ont tous deux maintenu la forme à prosthèse. Autre fait intéressant : étant donné la présence d'une consonne nasale dans [ané] ou dans [lané 19], on s'attendrait à ce que le trait nasal ait été étendu à la voyelle initiale (comme dans de nombreux autres cas, par exemple [ãmè] (amer), ou [lãmè] (mer)) ; or, il n'en est rien. Le quad. offre pour sa part la forme "lanné".

B. Deux expressions méritent une attention particulière : [ané sit 5] et [ané (i)si 14] < (cette) année-ci, (cette) année ici.

Pour dire "cette année-ci", les autres témoins usent du déterminant démonstratif [sa a], du déictique [a], ou encore de l'expression syntaxique [ané nu lādā y nā 3] "l'année dans laquelle nous sommes".

Ce segment [sit/i(s)i] est, selon toute vraisemblance, une trace de la série en "-i" des démonstratifs français (pour paraphraser Frei 1982 [1929] : 148). Cette "particule" est pour le moins inattendue : en effet, Chaudenson, dans une étude où il analyse la formation du sous-système des démonstratifs dans les créoles français (1993b : 19), rappelle que "le français parlé manifeste une très nette préférence pour les formes [démonstratives composées] en "-là". Il souligne à propos des français d'Amérique du Nord que "les formes en "-là" [...] sont généralisées, alors que les formes en "-ci" disparaissent à peu près totalement" et que "tous les états [de langues créoles] actuels résultent de la combinaison des éléments démonstratifs "sa" et "la" qui existent dans les français d'Amérique du Nord dans des positionnements et avec des valeurs qui, souvent, ne sont guère différentes [...].

Cependant, dans sa présentation des démonstratifs (adjectifs et pronoms), Faine ([1936] 1981 : 113 et suiv.) relève des "formes *cite* et *icite* copiées du normand [...] plutôt rarement usitées. Ex. : C'est vérité dépis nans moune icite jouqu'lans l'autre." Il ajoute, un peu plus loin :

"En conséquence, lorsque plus tard, il a fallu mieux préciser, c'est-à-dire distinguer, entre l'objet proche de lui et l'objet éloigné, il [le créole] a dû forger des formes nouvelles. Par exemple pour traduire : *ce...ci*, *celle...ci*, il se sert de paraphrases : ainsi ce jardin-ci : jardin *côté-cite-là* ; cette cour-ci : lacour *côté-cite-là* ; au lieu de régler la question, il vient me dire ceci, cela : "au lieu li régler question la, li vini dire moin *côtécite*, *côtélà* " Ça ous vini faire *côtécite* ? Qu'est-ce que vous êtes venu faire par ici ?

Concurremment avec *côtécite* et *côtélà*, on emploie aussi *bor(d)-icite* et *bord-làbas*, plus usité l'un ou l'autre suivant les diverses régions du pays. [...] Mais mieux vaudrait s'en tenir à la forme *côtécite* qui, à mon avis, est plus courante, plus souple, et peut-être plus explicite".

Ce passage de l'ouvrage de Faine est précieux, dans la mesure où il donne des renseignements sur la façon dont le créole des années 30 structurait le sous-domaine spatial de la deixis : l'espace déictique y était divisé en deux domaines. Les expressions déictiques telles que *icite*, *côtécite*, *bor(d)-icite*, *côtécite-là* ("qui est à l'endroit ici") avaient, dans cet état de langue, des significations pouvant être exprimées comme "espace contenant le locuteur", alors que les expressions *côtélà*, *côtéla-la*, *côtéla-ha* (les deux dernières étant équivalentes, selon Faine, à *cila-la*, *cila-ha* (sg.), *cila-layo* (pl.)) renvoyaient à un espace n'incluant pas le locuteur (qui est à l'endroit là/là-bas).

Le créole a procédé à la façon du locuteur (ou du linguiste) qui établit une relation entre un énoncé de départ et sa glose : (*ce* champ-*ci* : "champ (qui est à) l'*endroit ici*" > "jardin *côté-cite-là*"), rendant, grâce au "décumul", la séquence analysable (l'article, postposé, se trouve détaché du déictique spatial).

C'est donc la trace d'une organisation opposant une série de démonstratifs en *-i* et une série en *-a* qui se trouve conservée dans les énoncés figurant en 5 et en 14, lesquels montrent, de surcroît, qu'en créole haïtien, "un même signe [peut]

s'appliquer tour à tour à une notion d'espace ou de temps" (Frei *loc. cit.* : 148) : l'adverbe déictique peut être mis à contribution pour la déixis temporelle [ané isit] (période de temps où s'inscrit le locuteur). Signalons d'autre part qu'une particule "ci" figure dans le *Manuel* de Ducœurjoly ("ly bougé dan landrèt cy", "tous ça qui capable servi dans pays cy"), mais ce descripteur du créole, si l'on en juge par les traductions qu'il offre, ne lui donne pas une valeur différente de celle de "là" ; peut-être parce que dans son français avait déjà été éliminée la série des démonstratifs en "-i".

Cf. également cartes 1980 (déterminant démonstratif) et 2135 ("Ici").

C. Il est possible en créole d'utiliser le déterminant déictique avec une date : [lapli pa tōbé nā katrévédé a, not. 10] (il n'a pas plu en 1982 - (année où nous nous situons)). Traductions : "Douze mois font un an, 1" ; "L'année compte douze mois, not. 15" ; "Nous avons l'habitude de faire ce calcul : en un mois, tu fais cuire soixante-quinze marmites de nourriture, not. 1" ; "L'année où tu es né, quel président était au palais ? En quelle année tu es né ?, not. 20".

Termes relatifs : "année dernière" [ané pasé, ané fini 9, ané dènyè 6].

On ne désigne pas du même terme le décompte des années et l'année elle-même : [lè ané a cājé l ap gē òz ā, not. 2] "l'année prochaine, il aura onze ans" ; cf. aussi [duz mwa fè ēn ā, 1] "douze mois font une année" (à noter la forme longue du déterminant devant le monosyllabe).

120 Mwad jounen long (mois de jours longs) ; mwad jounen kout (mois de jours courts)

A. Les formes enregistrées - à l'exception notable de celles des points 4 et 19 - ne présentent pas la prothèse de [la-] : on a le plus souvent [junē] ou [junē̃] < journée.

B. Guad. (LMPT) "lajouné" (journée, jour), "jouné" (journée) ; (MB) ? Réun. (RC 1974, tome 1) : "le zu:ʳ" (jour), grā zu:ʳné" (grand jour), 'i travay la zu:ʳné" (il travaille à la journée).

B. Même si aux yeux d'un observateur extérieur, les différences dans la durée des jours sont peu sensibles d'un bout à l'autre de l'année, tous les témoins n'en distinguent pas moins deux sortes de mois, et en conséquence deux types de jours : les "jours longs" et les "jours courts" ou encore, les "petits jours" et les "grands jours".

Certains informateurs précisent qu'on a exactement six mois de jours courts et six mois de jours longs (4, 14) : on parle aussi de "petite saison" et de "grande saison" (4). Aux nuits courtes correspondent les jours longs (5). Dans les mois faibles, le soleil se lève et se couche plus tôt, les jours sont courts (8).

Les locuteurs ne situent pas toujours "mois longs" et "mois courts" (ellipses) à la même époque : le mois de jours courts par excellence, c'est juin, c'est aussi la "dernière saison" (7). En juillet, les jours ne sont pas courts (11). Ce sont les jours du mois de mai qui sont les plus longs, ceux de mai et de juin. Les jours les plus longs de tous sont ceux du mois de juin. (13). Dès janvier, les jours rallongent. Cela dure jusqu'en juin. En juillet-août, les mois commencent à "retrécir" (9). Les jours raccourcissent, retrécissent. En octobre, novembre et décembre, il n'y a pour ainsi

dire pas de jour (9). Octobre n'est pas long, octobre est court (ellipse : les jours en octobre) 16.

Quand on est en mois de jours longs, on travaille, ça vous avantage plus (8). En jours longs, on abat une grosse quantité de travail (19).

125 Avril (avril)

A. La carte offre un intérêt au plan comparatif : la même variation est attestée en réun. (ALRé I, carte 58) : "àvri:" et "àvriil". Le quad. ne connaît pas la troncation de la liquide finale : "(MB) avril", (LMPT) "avwil, mwa-davwil".

B. Le lexème pour "mois" se présente ici sous deux formes [mwa 11] et [mwad 19] (le [d] étant la trace de la préposition française) dans le contexte d'un nom de mois. Mais les faits sont plus complexes, comme en témoigne la carte 120-121 où on observe une variation en fonction du nombre de syllabes du nom de mois en contexte : [mwad ut 9] et [mwad jē 13] mais [mwa sèktām 9] et [mwa jāvvyé 9].

Dans les autres cas (contextes [j'ünē] ou [la'junē], [kut], on trouve l'allomorphe [mwa].

127 Jen (juin)

A. Le mot peut connaître, soit la substitution d'un glide à un autre [jwē/jyē], soit des réductions (troncacion de la semi-voyelle après consonne [jē]), ou encore des complexifications, apparemment plus rares [jyē 7]. Cinq locuteurs font état de plusieurs usages.

B. Le réun. (ALRé I, carte 59) offre, comme l'haïtien, une variation importante, avec en particulier une forme où se maintient également le glide arrondi "jē, jwē, zē, zē". Le quad. n'est pas en reste : (MB) "juen", (LMPT) "jwen, mwa-jwen".

C. C'est un mois de jours courts (not. 7). A partir du vingt-et-un juin, les jours raccourcissent (not. 9). Les jours les plus longs sont ceux du mois de juin (13). Au mois de juin, la pluie a du mal à tomber (not. 15). Le mois le plus chaud, c'est le mois de juin (not.13).

D. La plupart des informateurs utilisent, dans ce contexte, la forme longue [mwad]. A noter cependant la variante [mwa jē 7].

128 Jiyè (juillet)

A. Les usages régionaux alternent ici entre une prononciation qui maintient le glide arrondi et une réduction avec troncacion de la semi-voyelle. Plus remarquable est la variation de la voyelle moyenne [jiyé/jiyè], bien attestée dans les deux cas (prononciation avec ou sans réduction).

B. Le réun. (ALRé I, carte 58) offre de nombreuses formes, distinctes des équivalents haïtiens dans la mesure où elles offrent toutes une liquide, et maintiennent parfois la prononciation d'un -t final : "zilyé", "julyé", "julyét. Pour le quad. on a : (MB) "juiyè" et (LMPT) : "juiyé, mwa-juiyé".

129 Out, daou (août)

A. On peut signaler d'une part la prononciation d'une consonne finale dans le monosyllabe [ut, mwad 'ut] : le fait est courant en "français ordinaire" (Gadet 1989 : 64) et de l'autre, une prosthèse en [-d], plutôt rare (< d'août) dans les formes [dawu]. La prononciation de deux syllabes (qu'on retrouve dans d'autres créoles) est vraisemblablement une survivance.

B. Réunion. (ALRé 58) : "ut, àut". Guad. (MB) "aout/out", (LMPT) "aou, mwa-daou".

C. [duz dawu 18] fait référence au cyclone du 12 août 1915. Le témoin du point 11 (cf. notice) parle de "dernière saison" probablement parce que les jours en août diminuent de façon sensible.

130 Septanm, sektanm (septembre)

A. On constate une variation de la voyelle moyenne [é/è 4, 5] et de la consonne qui la suit [k/p]. La prononciation [k] est de loin la plus répandue, et certains témoins manifestent de la variation inhérente, allant parfois jusqu'à proposer trois formes (17). Dans deux formes, on constate une dénasalisation [séktam 7, 10].

B. Réunion. (ALRé 58) "séktām, séptām" : là encore les formes en [k] sont les plus générales. Il en va de même en guad. (MB) "sèptanmb", (LMPT) "sèktanm" et en mau. "sèktām". RC (1974 : 861), qui relève la même "déformation" en acadien louisianais et en français canadien, la retrouve dans les parlers de l'Ouest français (FEW XI, 480, b). Pour RC, ce type de faits - de même par exemple que le maintien d'un [-t] final (cf. pour l'haïtien les cartes 79 ou 279) - dans la mesure où il va à l'encontre des lois phonétiques générales, révèle à coup sûr une survivance dialectale ou populaire.

132 Novanm (novembre)

Partout est constatée la simplification du groupe consonantique final, phénomène également présent en réunion. (ALRé I, carte 58) "nóvām" et en guad. (LMPT) "novanm". Deux témoins (1, 5) proposent une forme où la voyelle est dénasalisée (cf. aussi carte 130).

134 Lendi (lundi)

A. Quelques locuteurs maintiennent l'arrondie nasale antérieure ou une voyelle intermédiaire [œ, 13, 18]. On observe de plus, parfois, l'articulation d'une fricative devant la voyelle antérieure finale [lédzi].

B. Réunion. (ALRé 59) : "lœdi, lœdi, lœdi". Guad. (MB, LMPT) "lendi".

C. Le témoin du point 19 (cf. notice) fait état de jeux de mots (difficiles à rendre en français) fondés sur la proximité phonique entre les noms de jours [lédi, jeudi] et le verbe [di] (dire) actualisé, jeux d'autant plus évidents (mais difficiles à rendre à l'écrit) que le débit est plus rapide :